



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

ITALHOLDING

16 Juillet 2024

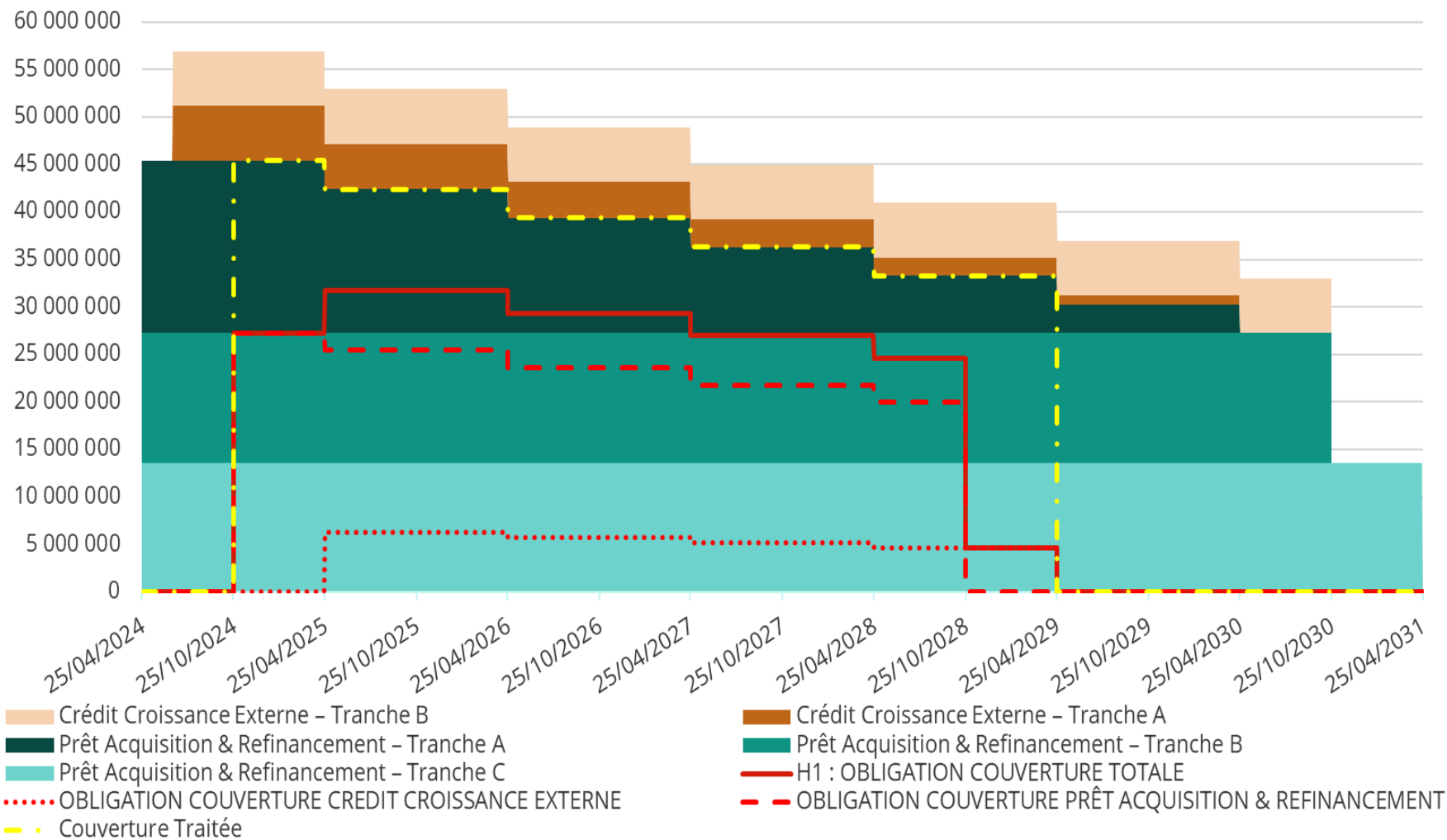


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4,5 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 0% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ce produit prend en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 0% à 4,5 ans.

Répartition bancaire :
100% CA

Caractéristiques des dettes (1/2)

Financements

Prêteurs : Palatine, Banque Populaire, CE, CA, LCL

Prêt Acquisition / Refinancement – Tranche A : €18'160'000, tiré le 25/04/2024, amortissement linéaire annuel, échéance 25/04/2030, floor 0% sur Euribor 6 mois + 2,50%.

Prêt Acquisition / Refinancement – Tranche B : €13'620'000, tiré le 25/04/2024, amort. In fine, échéance 25/10/2030, floor 0% sur Euribor 6 mois + 3,00%.

Prêt Acquisition / Refinancement – Tranche C : €13'620'000, tiré le 25/04/2024, amort. In fine, échéance 25/04/2031, floor 0% sur Euribor 6 mois + 4,50%.

Crédit Croissance Externe – Tranche A : €7'500'000, tiré le 25/06/2024, amortissement linéaire annuel, échéance 25/04/2030, floor 0% sur Euribor 6 mois + 2,50%.

Crédit Croissance Externe – Tranche B : €7'500'000, tiré le 25/06/2024, amort. In fine, échéance 25/10/2030, floor 0% sur Euribor 6 mois + 3,00%.

Crédit Non Confirmé : €15'000'000. Non pris en compte dans l'analyse.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Obligations de couverture

L'Emprunteur s'engage à conclure, maintenir et/ou renouveler **dans les quatre (4) mois suivant la Date de Réalisation** à des conditions de marché, le ou les Contrat(s) de Couverture et à justifier à l'Agent de la conclusion de ce ou ces contrat(s) dans le délai susvisé ; étant convenu que l'Emprunteur s'engage à signer le(s) Contrat(s) de Couverture avec la ou les Banque(s) de Couverture dans le cas où les conditions financières proposées par cette(ces) dernière(s) seraient au moins identiques à celles proposées par d'autres établissements de premier rang consultés par l'Emprunteur (étant précisé que l'Emprunteur devra communiquer préalablement à l'Agent les propositions écrites des établissements consultés). L'Emprunteur s'engage à maintenir le(s) Contrat(s) de Couverture pendant une durée minimum de **quatre (4) ans à compter de leur conclusion**, maintien et/ou renouvellement.

- **60 % de l'Encours du Prêt Acquisition/Refinancement**, pendant une durée minimum de quatre **(4) ans à compter de leur conclusion**, maintien et/ou renouvellement, assurant à l'Emprunteur, une couverture en cas de hausse de l'EURIBOR trois (3) mois ou, de l'EURIBOR six (6) mois de plus de **150 points de base** par rapport au taux de l'EURIBOR trois (3) mois ou, selon le cas, de l'EURIBOR six (6) mois à la Date de Réalisation. → **25/08/2024**
- **60 % de l'Encours du Crédit Croissance Externe**, pendant une durée minimum de quatre **(4) ans** à compter de leur conclusion, assurant à l'Emprunteur, une couverture en cas de hausse de l'EURIBOR trois (3) mois ou, de l'EURIBOR six (6) mois de plus de **150 points de base** par rapport au taux de l'EURIBOR trois (3) mois ou, selon le cas, de l'EURIBOR six (6) mois à chaque Date de Consolidation. → **25/04/2025**

Banques de couverture: Palatine, Banque Populaire, CEP, CA, LCL.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : CA

Cours d'exercice : 0% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 09/07/2024

Date de début : 25/10/2024

Date de fin : 25/04/2029

Index : Euribor 6 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €45'400'000 amortissements spécifique, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer semestriellement jusqu'au 25/04/2029 : **2,836%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€5'005'923**.

Primes à payer

Couverture CA

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucllement
23.10.2024	25.10.2024	25.04.2025	25.04.2025	45,400,000	650,925	-4,354,998
23.04.2025	25.04.2025	27.10.2025	27.10.2025	42,373,333	617,544	-3,737,454
23.10.2025	27.10.2025	27.04.2026	27.04.2026	42,373,333	607,530	-3,129,924
23.04.2026	27.04.2026	26.10.2026	26.10.2026	39,346,667	564,135	-2,565,789
22.10.2026	26.10.2026	26.04.2027	26.04.2027	39,346,667	564,135	-2,001,654
22.04.2027	26.04.2027	25.10.2027	25.10.2027	36,320,000	520,740	-1,480,914
21.10.2027	25.10.2027	25.04.2028	25.04.2028	36,320,000	523,601	-957,313
21.04.2028	25.04.2028	25.10.2028	25.10.2028	33,293,333	479,968	-477,345
23.10.2028	25.10.2028	25.04.2029	25.04.2029	33,293,333	477,345	0

Prime lissée

2.836%

Total à payer

5,005,923

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Prêt Acquisition & Refinancement – Tranche A		Prêt Acquisition & Refinancement – Tranche B		Prêt Acquisition & Refinancement – Tranche C		Crédit Croissance Externe – Tranche A		Crédit Croissance Externe – Tranche B		TOTAL DETTE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	
23/04/2024	25/04/2024	25/06/2024	25/06/2024	0	18 160 000	0	13 620 000	0	13 620 000	0	0	0	0	45 400 000
21/06/2024	25/06/2024	25/10/2024	25/10/2024	0	18 160 000	0	13 620 000	0	13 620 000	-5 750 000	5 750 000	-5 750 000	5 750 000	56 900 000
23/10/2024	25/10/2024	25/04/2025	25/04/2025	0	18 160 000	0	13 620 000	0	13 620 000	0	5 750 000	0	5 750 000	56 900 000
23/04/2025	25/04/2025	27/10/2025	27/10/2025	3 026 667	15 133 333	0	13 620 000	0	13 620 000	957 950	4 792 050	0	5 750 000	52 915 383
23/10/2025	27/10/2025	27/04/2026	27/04/2026	0	15 133 333	0	13 620 000	0	13 620 000	0	4 792 050	0	5 750 000	52 915 383
23/04/2026	27/04/2026	26/10/2026	26/10/2026	3 026 667	12 106 667	0	13 620 000	0	13 620 000	957 950	3 834 100	0	5 750 000	48 930 767
22/10/2026	26/10/2026	26/04/2027	26/04/2027	0	12 106 667	0	13 620 000	0	13 620 000	0	3 834 100	0	5 750 000	48 930 767
22/04/2027	26/04/2027	25/10/2027	25/10/2027	3 026 667	9 080 000	0	13 620 000	0	13 620 000	957 950	2 876 150	0	5 750 000	44 946 150
21/10/2027	25/10/2027	25/04/2028	25/04/2028	0	9 080 000	0	13 620 000	0	13 620 000	0	2 876 150	0	5 750 000	44 946 150
21/04/2028	25/04/2028	25/10/2028	25/10/2028	3 026 667	6 053 333	0	13 620 000	0	13 620 000	957 950	1 918 200	0	5 750 000	40 961 533
23/10/2028	25/10/2028	25/04/2029	25/04/2029	0	6 053 333	0	13 620 000	0	13 620 000	0	1 918 200	0	5 750 000	40 961 533
23/04/2029	25/04/2029	25/10/2029	25/10/2029	3 026 667	3 026 667	0	13 620 000	0	13 620 000	957 950	960 250	0	5 750 000	36 976 917
23/10/2029	25/10/2029	25/04/2030	25/04/2030	0	3 026 667	0	13 620 000	0	13 620 000	0	960 250	0	5 750 000	36 976 917
23/04/2030	25/04/2030	25/10/2030	25/10/2030	3 026 667	0	0	13 620 000	0	13 620 000	960 250	0	0	5 750 000	32 990 000
23/10/2030	25/10/2030	25/04/2031	25/04/2031	0	0	13 620 000	0	0	13 620 000	0	0	5 750 000	0	13 620 000
23/04/2031	25/04/2031	25/10/2031	25/10/2031	0	0	0	0	13 620 000	0	0	0	0	0	0

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	OBLIGATION COUVERTURE PRÊT ACQUISITION & REFINANCEMENT	OBLIGATION COUVERTURE CREDIT CROISSANCE EXTERNE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE TOTALE	Minimum restant à couvrir	Couverture Traitée
23/04/2024	25/04/2024	25/06/2024	25/06/2024	0	0	0	0	0
21/06/2024	25/06/2024	25/10/2024	25/10/2024	0	0	0	0	0
23/10/2024	25/10/2024	25/04/2025	25/04/2025	27 240 000	0	27 240 000	27 240 000	45 400 000
23/04/2025	25/04/2025	27/10/2025	27/10/2025	25 424 000	6 325 230	31 749 230	31 749 230	42 373 333
23/10/2025	27/10/2025	27/04/2026	27/04/2026	25 424 000	6 325 230	31 749 230	31 749 230	42 373 333
23/04/2026	27/04/2026	26/10/2026	26/10/2026	23 608 000	5 750 460	29 358 460	29 358 460	39 346 667
22/10/2026	26/10/2026	26/04/2027	26/04/2027	23 608 000	5 750 460	29 358 460	29 358 460	39 346 667
22/04/2027	26/04/2027	25/10/2027	25/10/2027	21 792 000	5 175 690	26 967 690	26 967 690	36 320 000
21/10/2027	25/10/2027	25/04/2028	25/04/2028	21 792 000	5 175 690	26 967 690	26 967 690	36 320 000
21/04/2028	25/04/2028	25/10/2028	25/10/2028	19 976 000	4 600 920	24 576 920	24 576 920	33 293 333
23/10/2028	25/10/2028	25/04/2029	25/04/2029	0	4 600 920	4 600 920	4 600 920	33 293 333
23/04/2029	25/04/2029	25/10/2029	25/10/2029	0	0	0	0	0
23/10/2029	25/10/2029	25/04/2030	25/04/2030	0	0	0	0	0
23/04/2030	25/04/2030	25/10/2030	25/10/2030	0	0	0	0	0
23/10/2030	25/10/2030	25/04/2031	25/04/2031	0	0	0	0	0
23/04/2031	25/04/2031	25/10/2031	25/10/2031	0	0	0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	17 649
-------------	--------

CA

Economies totales

137 971

Taux/Prix sans marge bancaire	4 967 405
-------------------------------	-----------

Prix avec marge bancaire standard *	5 143 894
-------------------------------------	-----------

Marge bancaire standard (10 points de base) *	176 488
---	---------

Prix final	5 005 923
------------	-----------

Marge finale	38 518
--------------	--------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 10 à 15 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 10 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

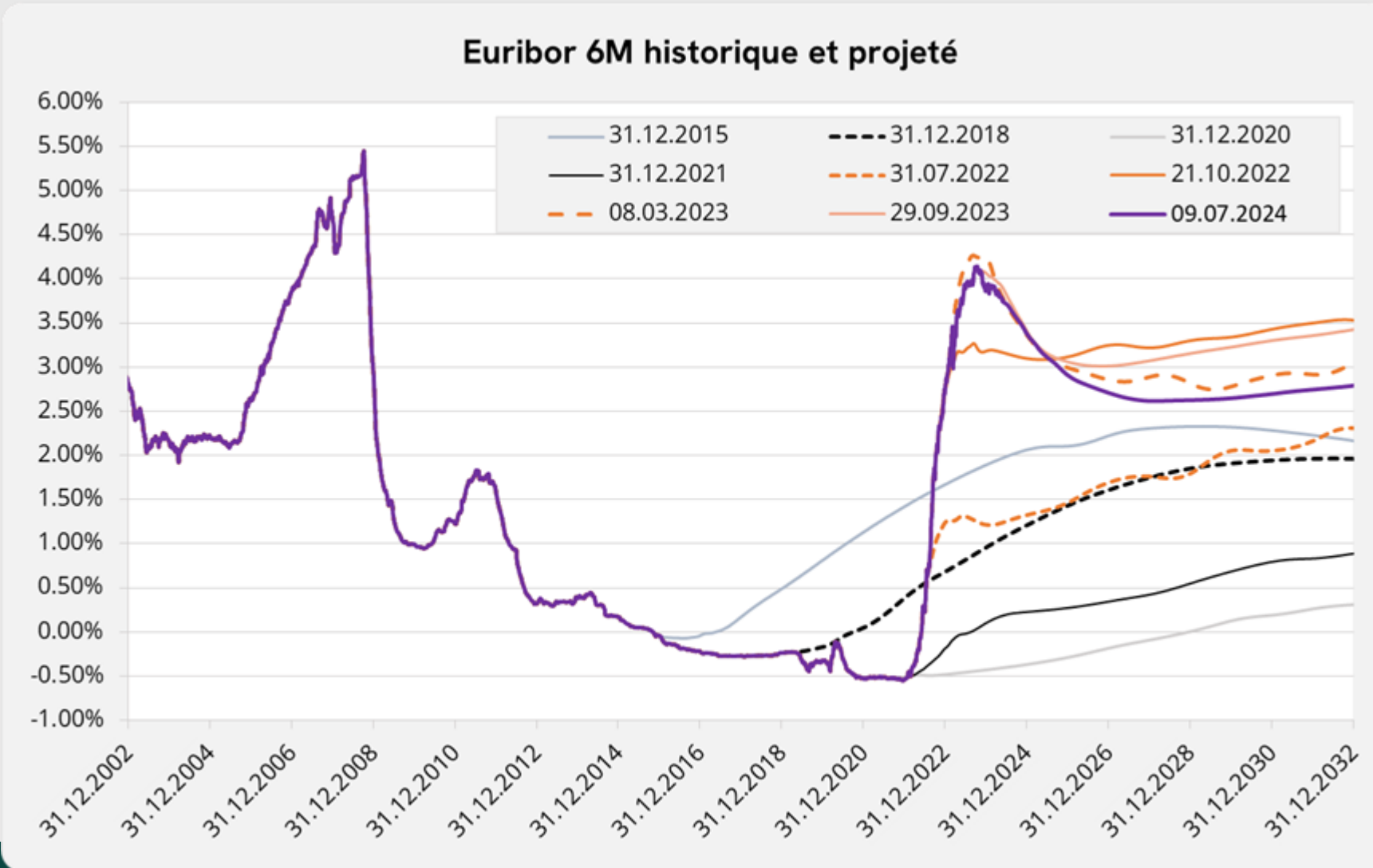
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus



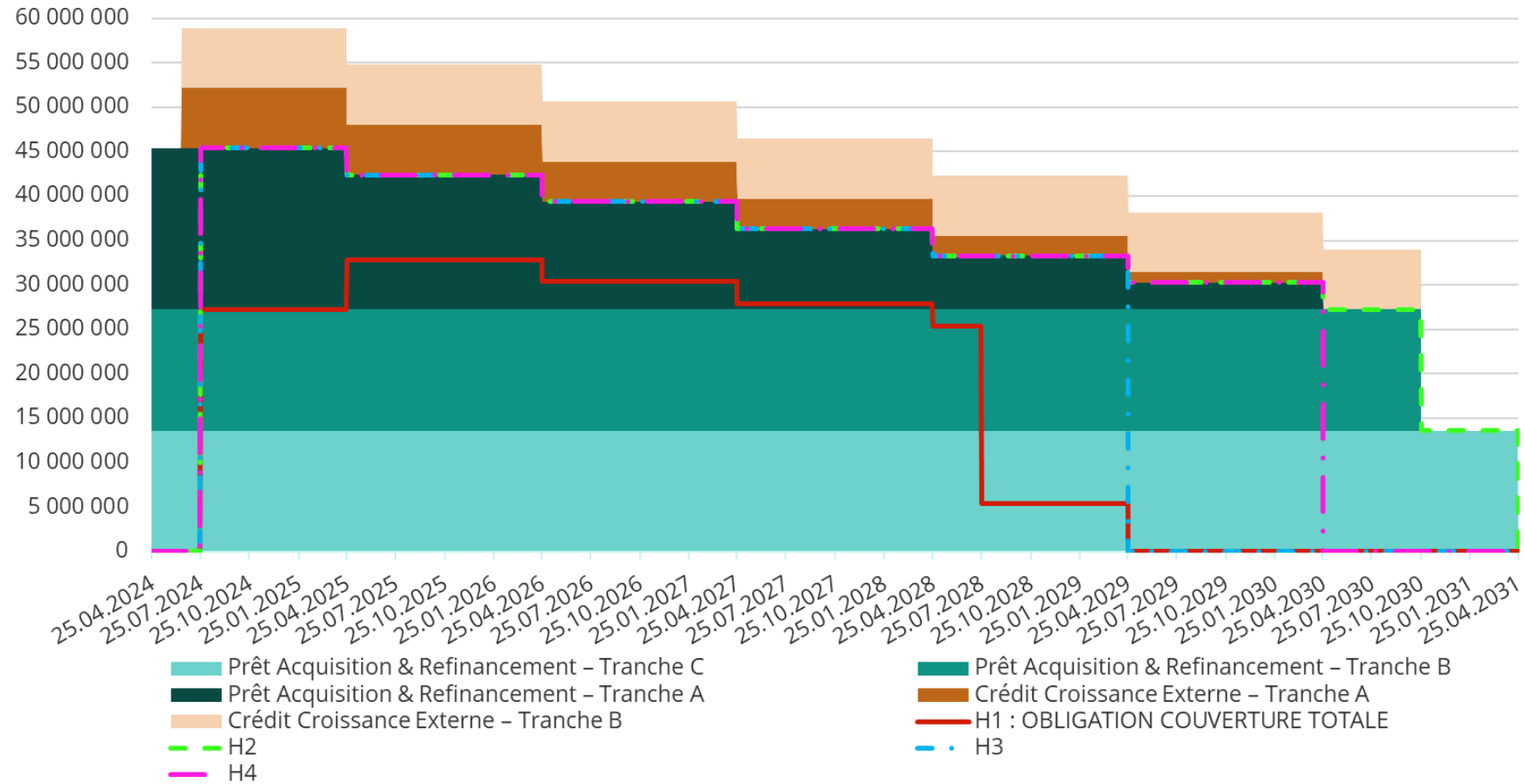
ITALHOLDING

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

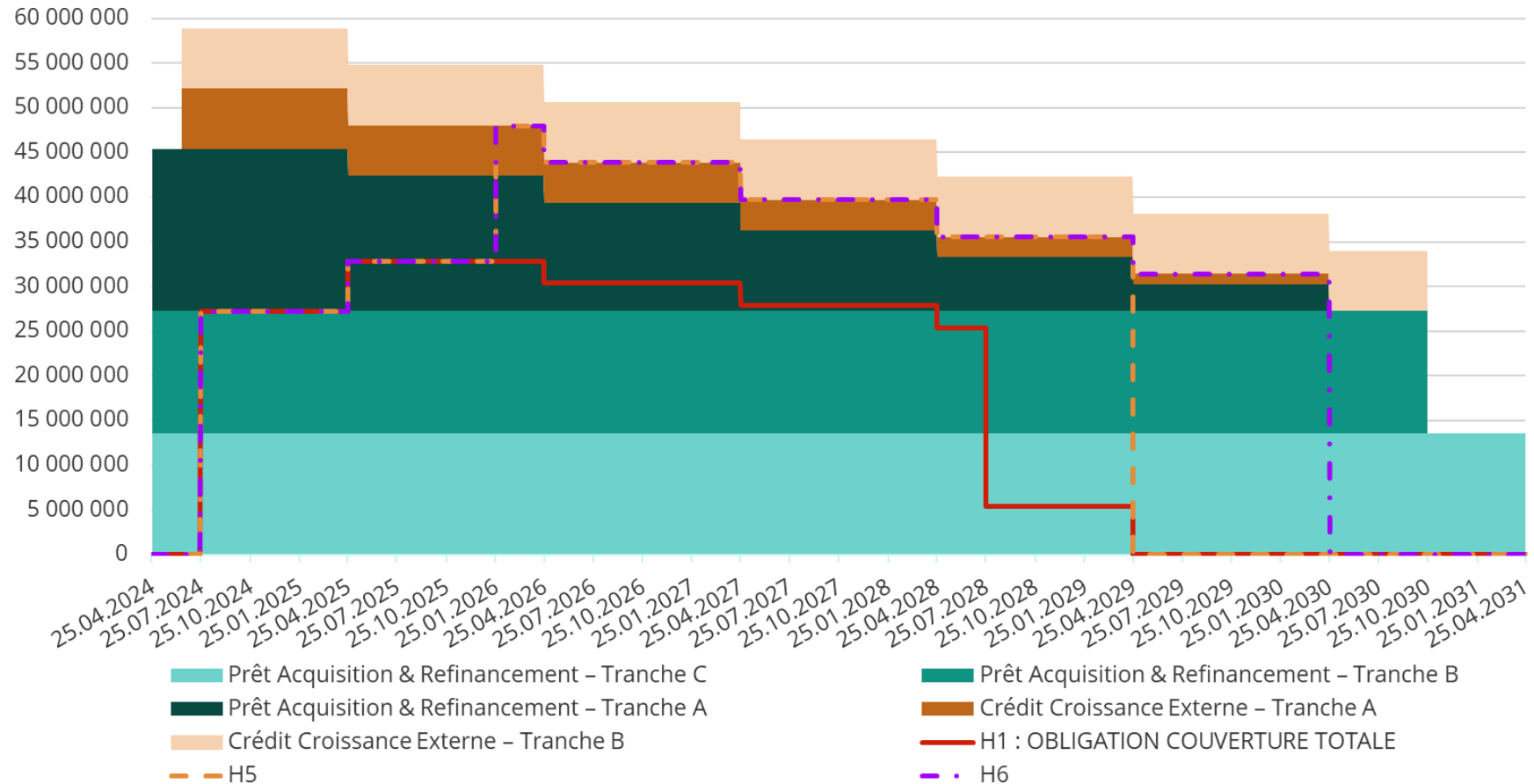
Données de marché (09/07/2024)



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	12 368	23 951
Swap sans Floor	2.82%	2.75%
Swap avec Floor	2.92%	2.88%
Cap 0% annualisé	2.92%	2.88%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Cap 0% :

- Ne permet pas de bénéficier d'une baisse des taux car ce produit, très cher actuellement, fige intégralement les taux d'intérêts
- Nécessite plus de lignes de risques dans les banques
- C'est un produit que nous recommandions lorsque les Euribor étaient négatifs ou proches de zéro

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	4.75 ans	6.75 ans	4.75 ans	5.75 ans	4.75 ans	5.75 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	27 240 000	45 400 000	45 400 000	45 400 000	27 240 000	27 240 000
Notionnel au 25/01/2026	32 849 270	42 373 333	42 373 333	42 373 333	47 998 783	47 998 783
Début de période	25.07.2024	25.07.2024	25.07.2024	25.07.2024	25.07.2024	25.07.2024
Fin de période	25.04.2029	25.04.2031	25.04.2029	25.04.2030	25.04.2029	25.04.2030
Valeur 1bp en EUR	12 368	23 951	18 809	21 878	17 868	21 051

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse dans
les prix : **7 bps**

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.92%	2.88%	2.92%	2.89%	2.84%	2.83%
Taux financement Max	2.92%	2.88%	2.92%	2.89%	2.84%	2.83%

Cap 2.5% annualisé	0.78%	0.83%	0.79%	0.81%	0.77%	0.79%
Taux financement Max	3.28%	3.33%	3.29%	3.31%	3.27%	3.29%

Cap 3% annualisé	0.49%	0.56%	0.51%	0.54%	0.51%	0.54%
Taux financement Max	3.49%	3.56%	3.51%	3.54%	3.51%	3.54%

Cap 3.5% annualisé	0.30%	0.37%	0.31%	0.34%	0.33%	0.36%
Taux financement Max	3.80%	3.87%	3.81%	3.84%	3.83%	3.86%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	3 378 700	6 313 200	5 114 400	5 822 600	4 701 300	5 449 800
Cap 2.5%	898 300	1 811 100	1 392 800	1 632 900	1 271 200	1 528 500
Cap 3%	570 100	1 224 200	896 600	1 083 400	840 800	1 040 900
Cap 3.5%	344 600	807 300	549 400	695 900	544 700	701 200

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
23.07.2024	25.07.2024	25.10.2024	25.10.2024	27 240 000	49 528	-1 221 672
23.10.2024	25.10.2024	27.01.2025	27.01.2025	27 240 000	50 605	-1 171 067
23.01.2025	27.01.2025	25.04.2025	25.04.2025	27 240 000	47 375	-1 123 693
23.04.2025	25.04.2025	25.07.2025	25.07.2025	32 849 270	59 078	-1 064 615
23.07.2025	25.07.2025	27.10.2025	27.10.2025	32 849 270	61 025	-1 003 590
23.10.2025	27.10.2025	26.01.2026	26.01.2026	32 849 270	59 078	-944 512
22.01.2026	26.01.2026	27.04.2026	27.04.2026	47 998 783	86 323	-858 189
23.04.2026	27.04.2026	27.07.2026	27.07.2026	43 847 567	78 858	-779 331
23.07.2026	27.07.2026	26.10.2026	26.10.2026	43 847 567	78 858	-700 473
22.10.2026	26.10.2026	25.01.2027	25.01.2027	43 847 567	78 858	-621 616
21.01.2027	25.01.2027	26.04.2027	26.04.2027	43 847 567	78 858	-542 758
22.04.2027	26.04.2027	26.07.2027	26.07.2027	39 696 350	71 392	-471 367
22.07.2027	26.07.2027	25.10.2027	25.10.2027	39 696 350	71 392	-399 975
21.10.2027	25.10.2027	25.01.2028	25.01.2028	39 696 350	72 176	-327 798
21.01.2028	25.01.2028	25.04.2028	25.04.2028	39 696 350	71 392	-256 407
21.04.2028	25.04.2028	25.07.2028	25.07.2028	35 545 133	63 926	-192 481
21.07.2028	25.07.2028	25.10.2028	25.10.2028	35 545 133	64 629	-127 852
23.10.2028	25.10.2028	25.01.2029	25.01.2029	35 545 133	64 629	-63 224
23.01.2029	25.01.2029	25.04.2029	25.04.2029	35 545 133	63 224	0

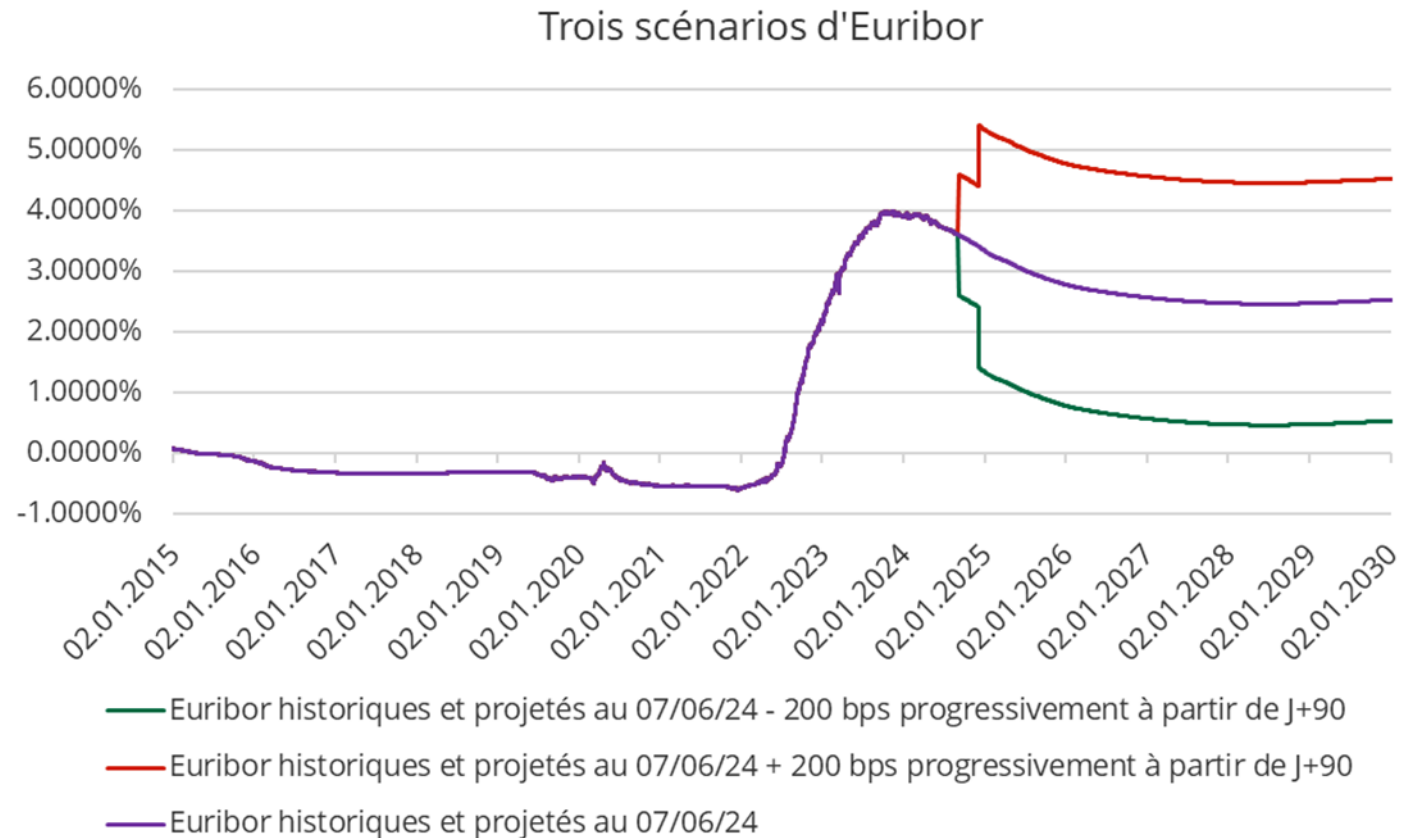
Prime lissée	0.77%
--------------	-------

Total à payer	1 271 200
---------------	-----------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

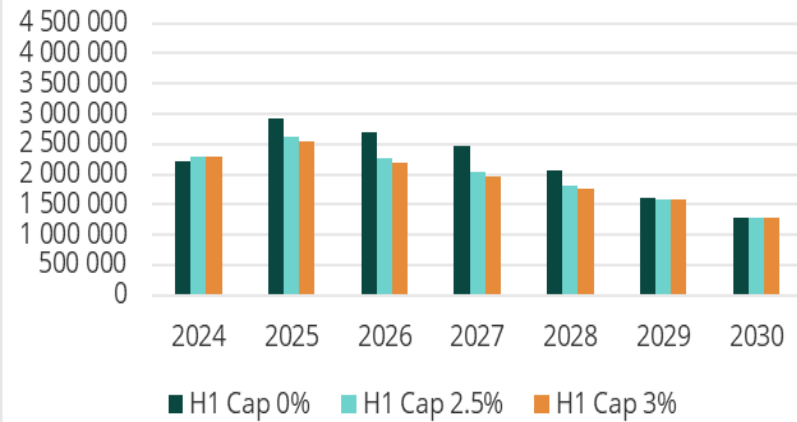
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

Elles incluent la marge de crédit de **2.50%** (Tranche A du Prêt Acquisition / Refinancement), **3.00%** (Tranche B du Prêt Acquisition / Refinancement), **4.50%** (Tranche C du Prêt Acquisition / Refinancement), **2.50%** (Tranche A du CCE), **3.00%** (Tranche A du CCE), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

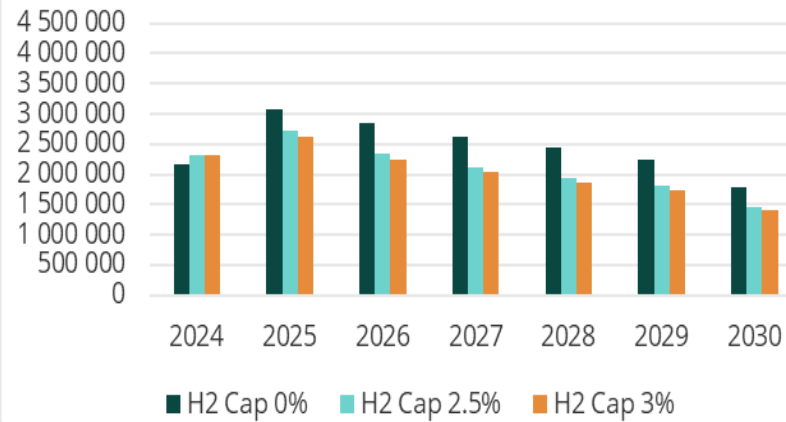


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

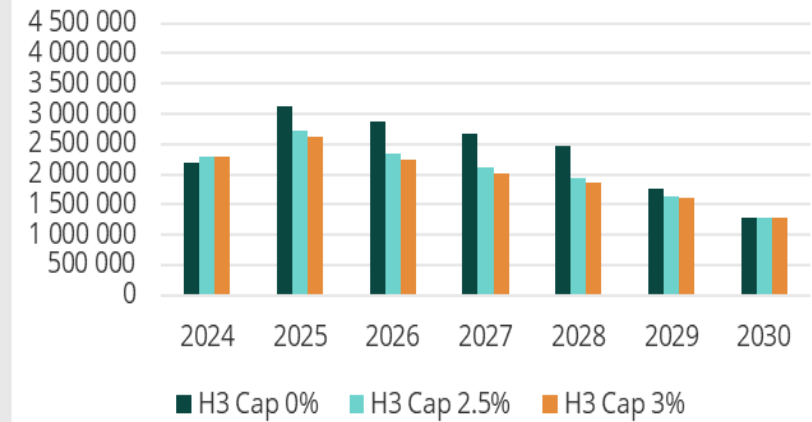
STRATEGIE H1



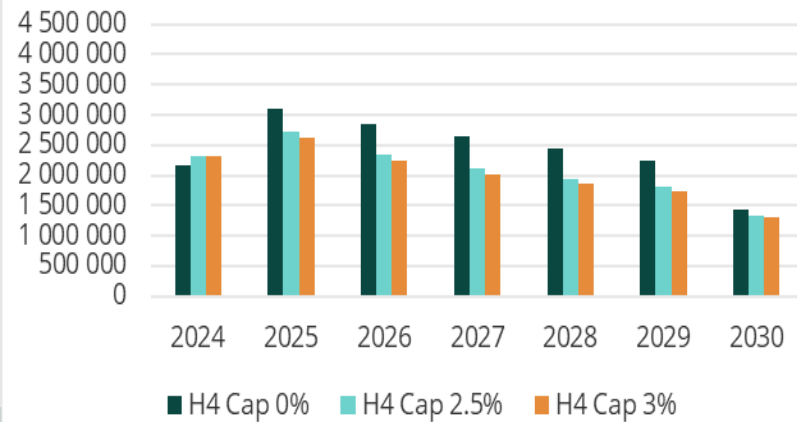
STRATEGIE H2



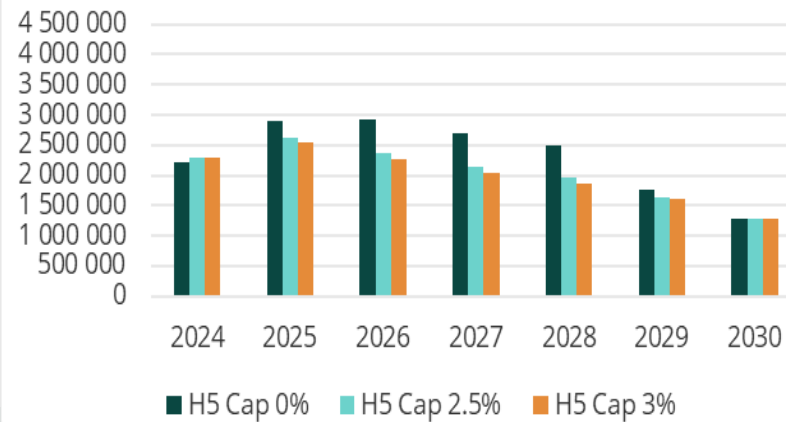
STRATEGIE H3



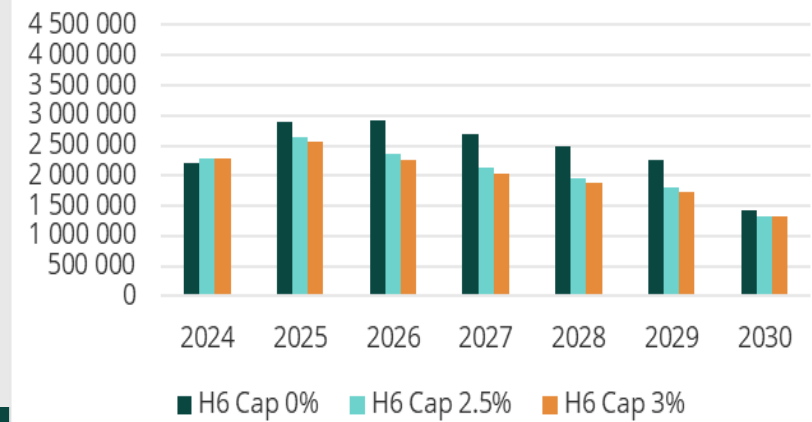
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

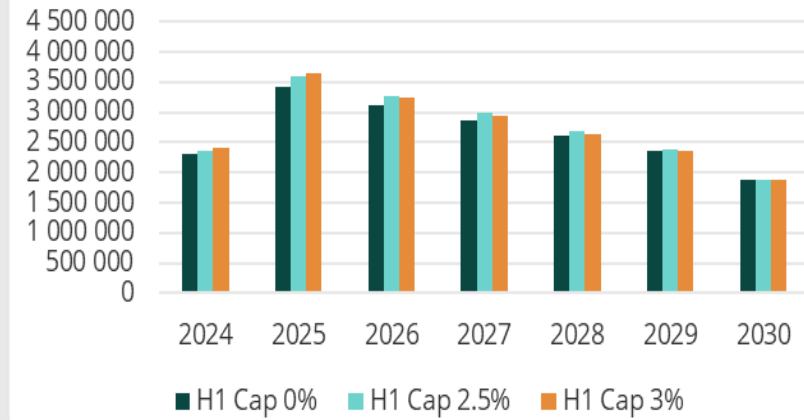


STRATEGIE H6

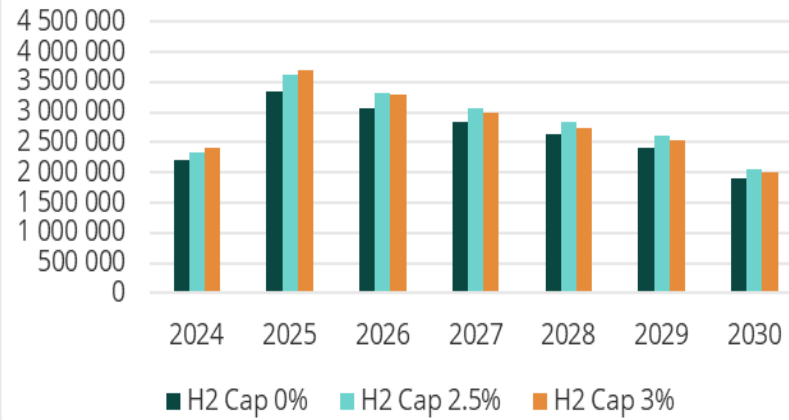


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

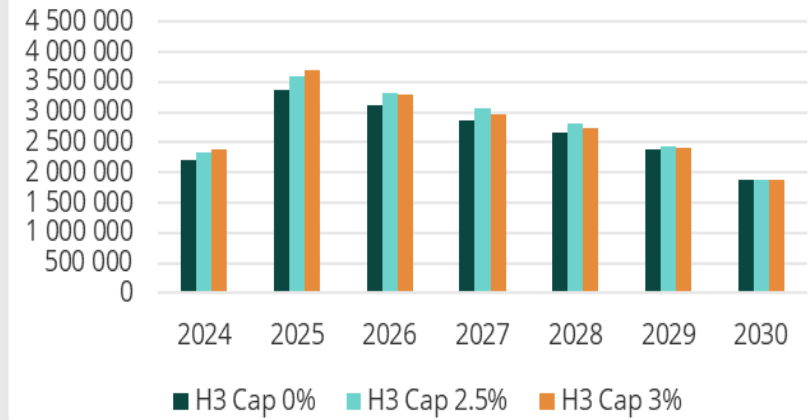
STRATEGIE H1



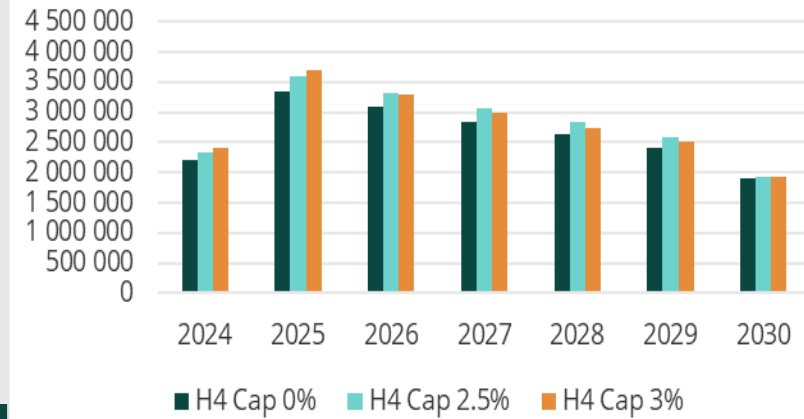
STRATEGIE H2



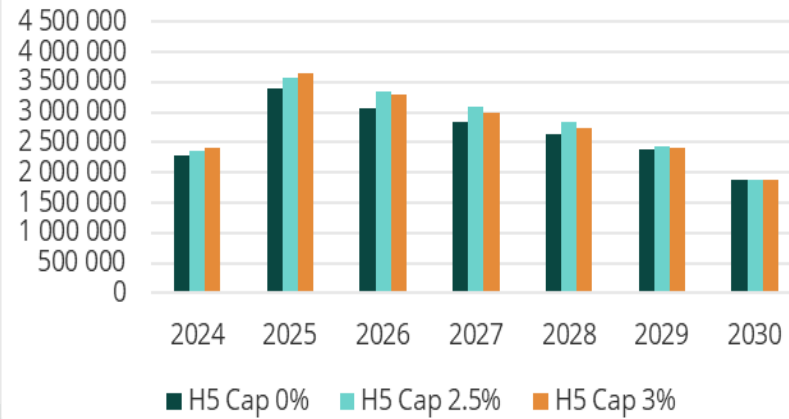
STRATEGIE H3



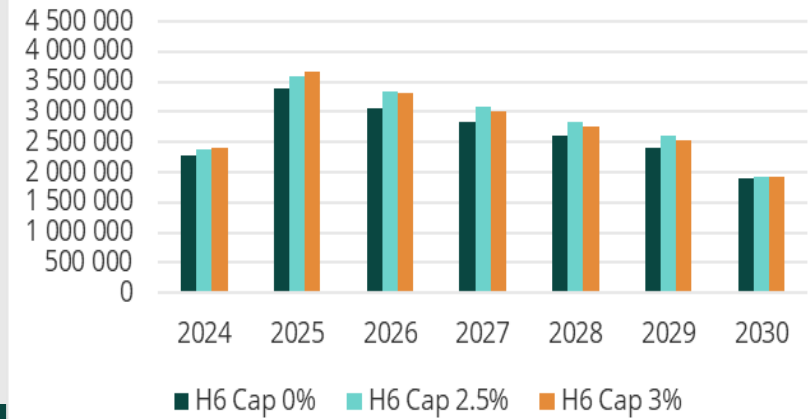
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

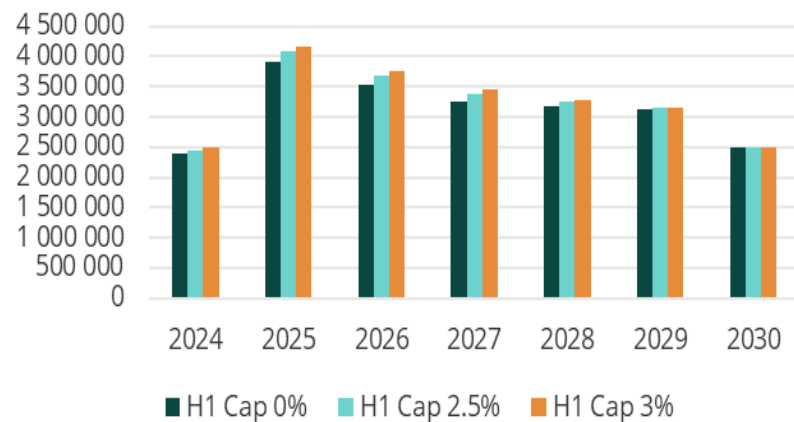


STRATEGIE H6

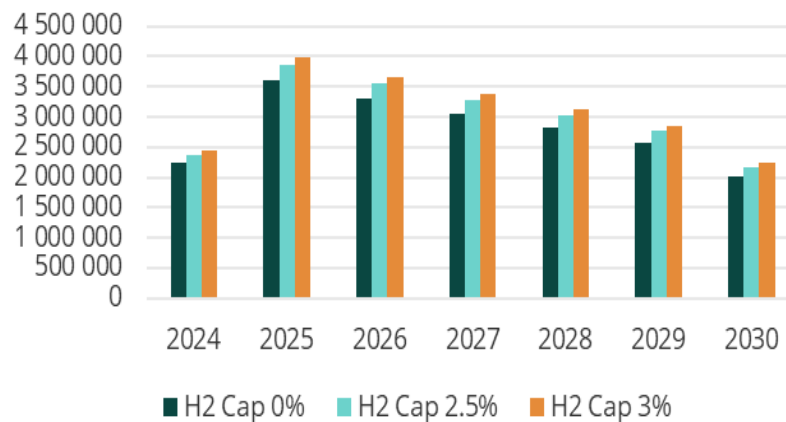


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

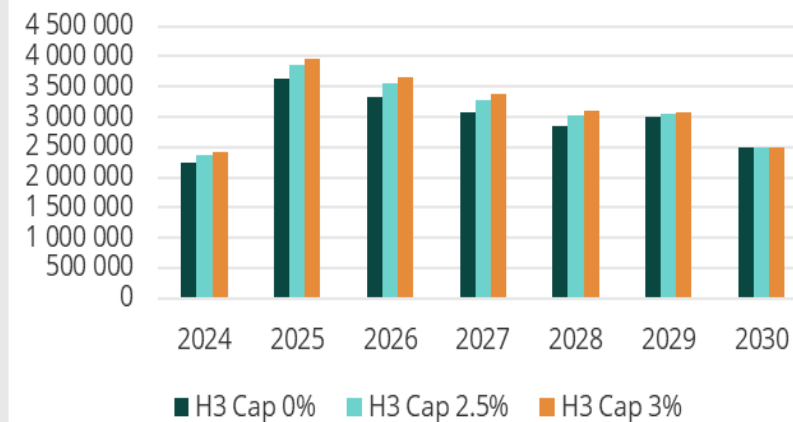
STRATEGIE H1



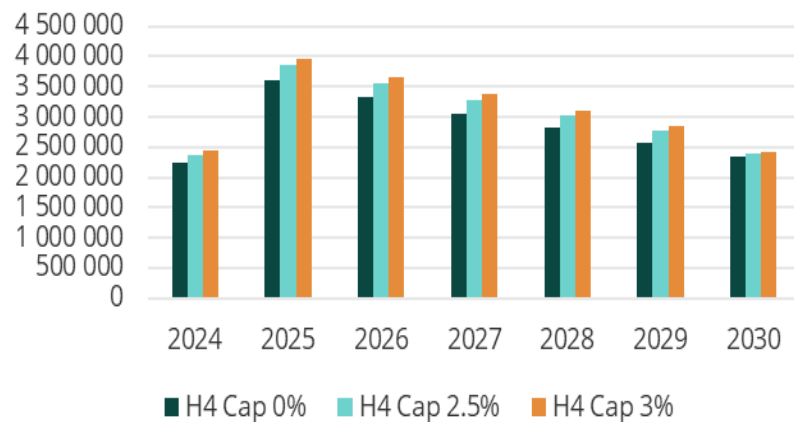
STRATEGIE H2



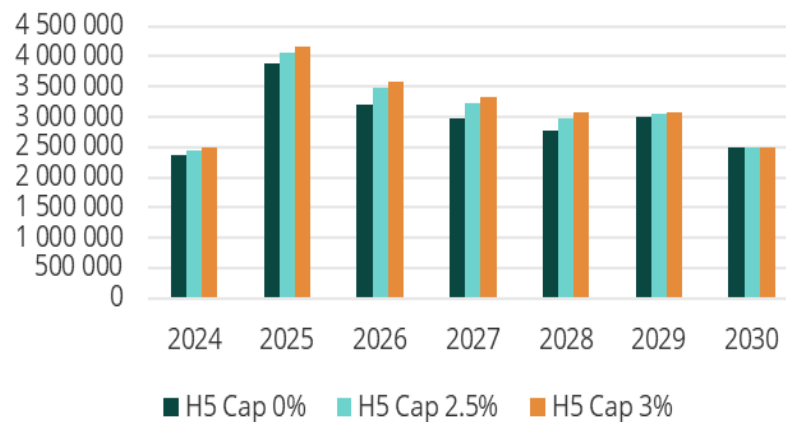
STRATEGIE H3



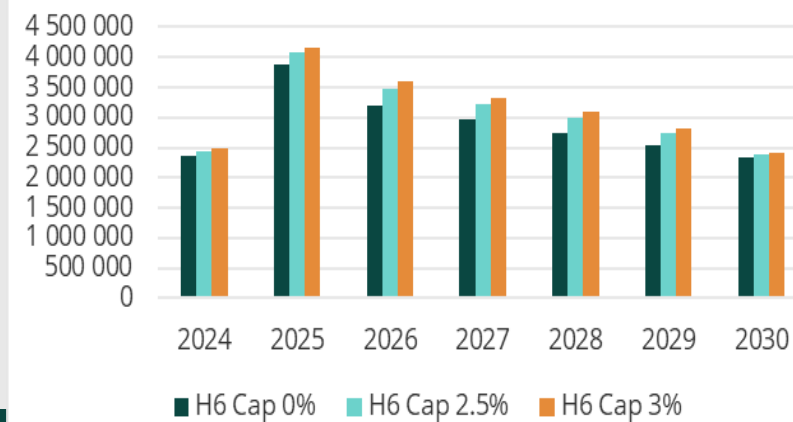
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

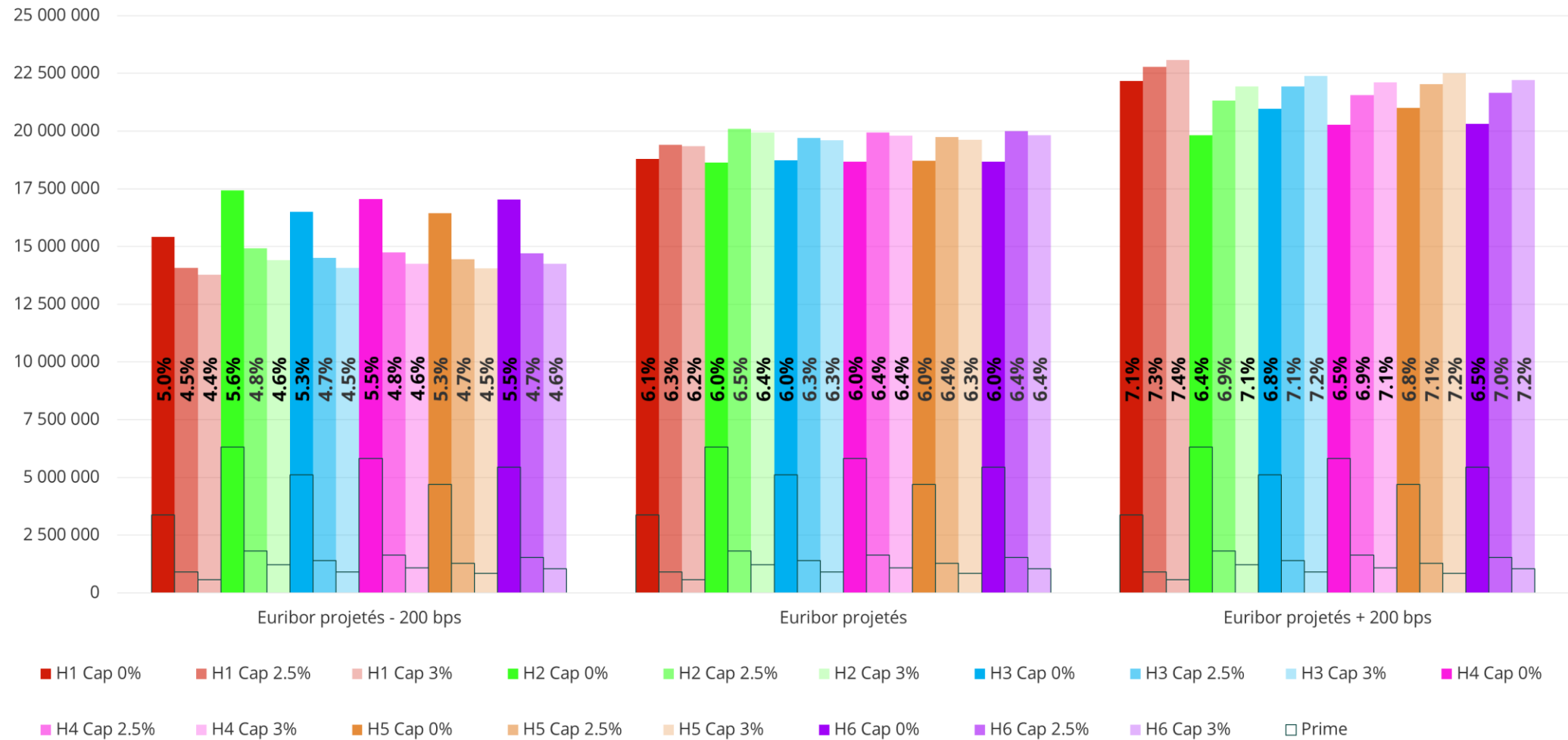


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

		STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
		H1 Cap 0%	H1 Cap 2.5%	H1 Cap 3%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2.5%	H2 Cap 3%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2.5%	H3 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps Euribor projetés Euribor projetés + 200 bps	Euribor projetés - 200 bps	15 417 945	14 071 103	13 778 622	17 433 855	14 927 991	14 400 622	16 506 925	14 509 691	14 073 022
	Euribor projetés	18 793 286	19 398 687	19 351 031	18 631 742	20 102 760	19 932 561	18 733 206	19 699 947	19 604 961
	Euribor projetés + 200 bps	22 168 626	22 780 131	23 070 313	19 829 629	21 315 285	21 925 936	20 959 487	21 940 150	22 384 402

		STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
		H4 Cap 0%	H4 Cap 2.5%	H4 Cap 3%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2.5%	H5 Cap 3%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2.5%	H6 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps Euribor projetés Euribor projetés + 200 bps	Euribor projetés - 200 bps	17 058 051	14 749 791	14 259 822	16 445 709	14 444 003	14 049 322	17 031 286	14 701 303	14 249 422
	Euribor projetés	18 670 592	19 935 693	19 791 761	18 720 996	19 742 914	19 621 731	18 669 974	19 995 698	19 821 831
	Euribor projetés + 200 bps	20 283 132	21 562 871	22 107 259	20 996 283	22 033 155	22 496 150	20 308 662	21 650 083	22 215 027

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Prêt Acquisition & Refinancement – Tranche A		Prêt Acquisition & Refinancement – Tranche B		Prêt Acquisition & Refinancement – Tranche C		Crédit Croissance Externe – Tranche A		Crédit Croissance Externe – Tranche B		TOTAL DETTE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	
23.04.2024	25.04.2024	20.06.2024	20.06.2024	0	18 160 000	0	13 620 000	0	13 620 000	0	0	0	0	45 400 000
18.06.2024	20.06.2024	25.07.2024	25.07.2024	0	18 160 000	0	13 620 000	0	13 620 000	-6 750 000	6 750 000	-6 750 000	6 750 000	58 900 000
23.07.2024	25.07.2024	25.10.2024	25.10.2024	0	18 160 000	0	13 620 000	0	13 620 000	0	6 750 000	0	6 750 000	58 900 000
23.10.2024	25.10.2024	27.01.2025	27.01.2025	0	18 160 000	0	13 620 000	0	13 620 000	0	6 750 000	0	6 750 000	58 900 000
23.01.2025	27.01.2025	25.04.2025	25.04.2025	0	18 160 000	0	13 620 000	0	13 620 000	0	6 750 000	0	6 750 000	58 900 000
23.04.2025	25.04.2025	25.07.2025	25.07.2025	3 026 667	15 133 333	0	13 620 000	0	13 620 000	1 124 550	5 625 450	0	6 750 000	54 748 783
23.07.2025	25.07.2025	27.10.2025	27.10.2025	0	15 133 333	0	13 620 000	0	13 620 000	0	5 625 450	0	6 750 000	54 748 783
23.10.2025	27.10.2025	26.01.2026	26.01.2026	0	15 133 333	0	13 620 000	0	13 620 000	0	5 625 450	0	6 750 000	54 748 783
22.01.2026	26.01.2026	27.04.2026	27.04.2026	0	15 133 333	0	13 620 000	0	13 620 000	0	5 625 450	0	6 750 000	54 748 783
23.04.2026	27.04.2026	27.07.2026	27.07.2026	3 026 667	12 106 667	0	13 620 000	0	13 620 000	1 124 550	4 500 900	0	6 750 000	50 597 567
23.07.2026	27.07.2026	26.10.2026	26.10.2026	0	12 106 667	0	13 620 000	0	13 620 000	0	4 500 900	0	6 750 000	50 597 567
22.10.2026	26.10.2026	25.01.2027	25.01.2027	0	12 106 667	0	13 620 000	0	13 620 000	0	4 500 900	0	6 750 000	50 597 567
21.01.2027	25.01.2027	26.04.2027	26.04.2027	0	12 106 667	0	13 620 000	0	13 620 000	0	4 500 900	0	6 750 000	50 597 567
22.04.2027	26.04.2027	26.07.2027	26.07.2027	3 026 667	9 080 000	0	13 620 000	0	13 620 000	1 124 550	3 376 350	0	6 750 000	46 446 350
22.07.2027	26.07.2027	25.10.2027	25.10.2027	0	9 080 000	0	13 620 000	0	13 620 000	0	3 376 350	0	6 750 000	46 446 350

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Prêt Acquisition & Refinancement – Tranche A		Prêt Acquisition & Refinancement – Tranche B		Prêt Acquisition & Refinancement – Tranche C		Crédit Croissance Externe – Tranche A		Crédit Croissance Externe – Tranche B		TOTAL DETTE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	
21.10.2027	25.10.2027	25.01.2028	25.01.2028	0	9 080 000	0	13 620 000	0	13 620 000	0	3 376 350	0	6 750 000	46 446 350
21.01.2028	25.01.2028	25.04.2028	25.04.2028	0	9 080 000	0	13 620 000	0	13 620 000	0	3 376 350	0	6 750 000	46 446 350
21.04.2028	25.04.2028	25.07.2028	25.07.2028	3 026 667	6 053 333	0	13 620 000	0	13 620 000	1 124 550	2 251 800	0	6 750 000	42 295 133
21.07.2028	25.07.2028	25.10.2028	25.10.2028	0	6 053 333	0	13 620 000	0	13 620 000	0	2 251 800	0	6 750 000	42 295 133
23.10.2028	25.10.2028	25.01.2029	25.01.2029	0	6 053 333	0	13 620 000	0	13 620 000	0	2 251 800	0	6 750 000	42 295 133
23.01.2029	25.01.2029	25.04.2029	25.04.2029	0	6 053 333	0	13 620 000	0	13 620 000	0	2 251 800	0	6 750 000	42 295 133
23.04.2029	25.04.2029	25.07.2029	25.07.2029	3 026 667	3 026 667	0	13 620 000	0	13 620 000	1 124 550	1 127 250	0	6 750 000	38 143 917
23.07.2029	25.07.2029	25.10.2029	25.10.2029	0	3 026 667	0	13 620 000	0	13 620 000	0	1 127 250	0	6 750 000	38 143 917
23.10.2029	25.10.2029	25.01.2030	25.01.2030	0	3 026 667	0	13 620 000	0	13 620 000	0	1 127 250	0	6 750 000	38 143 917
23.01.2030	25.01.2030	25.04.2030	25.04.2030	0	3 026 667	0	13 620 000	0	13 620 000	0	1 127 250	0	6 750 000	38 143 917
23.04.2030	25.04.2030	25.07.2030	25.07.2030	3 026 667	0	0	13 620 000	0	13 620 000	1 127 250	0	0	6 750 000	33 990 000
23.07.2030	25.07.2030	25.10.2030	25.10.2030	0	0	0	13 620 000	0	13 620 000	0	0	0	6 750 000	33 990 000
23.10.2030	25.10.2030	27.01.2031	27.01.2031	0	0	13 620 000	0	0	13 620 000	0	0	6 750 000	0	13 620 000
23.01.2031	27.01.2031	25.04.2031	25.04.2031	0	0	0	0	0	13 620 000	0	0	0	0	13 620 000
23.04.2031	25.04.2031	25.07.2031	25.07.2031	0	0	0	0	13 620 000	0	0	0	0	0	0

Période brisée

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	% DETTE TOTALE	OBLIGATION COUVERTURE PRÊT ACQUISITION & REFINANCEME NT	OBLIGATION COUVERTURE CREDIT CROISSANCE EXTERNE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE TOTALE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
23.04.2024	25.04.2024	20.06.2024	20.06.2024		0	0	0	0	0	0	0	0	0
18.06.2024	20.06.2024	25.07.2024	25.07.2024		0	0	0	0	0	0	0	0	0
23.07.2024	25.07.2024	25.10.2024	25.10.2024	60%	27 240 000	0	27 240 000	27 240 000	45 400 000	45 400 000	45 400 000	27 240 000	27 240 000
23.10.2024	25.10.2024	27.01.2025	27.01.2025	60%	27 240 000	0	27 240 000	27 240 000	45 400 000	45 400 000	45 400 000	27 240 000	27 240 000
23.01.2025	27.01.2025	25.04.2025	25.04.2025	60%	27 240 000	0	27 240 000	27 240 000	45 400 000	45 400 000	45 400 000	27 240 000	27 240 000
23.04.2025	25.04.2025	25.07.2025	25.07.2025	60%	25 424 000	7 425 270	32 849 270	32 849 270	42 373 333	42 373 333	42 373 333	32 849 270	32 849 270
23.07.2025	25.07.2025	27.10.2025	27.10.2025	60%	25 424 000	7 425 270	32 849 270	32 849 270	42 373 333	42 373 333	42 373 333	32 849 270	32 849 270
23.10.2025	27.10.2025	26.01.2026	26.01.2026	60%	25 424 000	7 425 270	32 849 270	32 849 270	42 373 333	42 373 333	42 373 333	32 849 270	32 849 270
22.01.2026	26.01.2026	27.04.2026	27.04.2026	60%	25 424 000	7 425 270	32 849 270	32 849 270	42 373 333	42 373 333	42 373 333	47 998 783	47 998 783
23.04.2026	27.04.2026	27.07.2026	27.07.2026	60%	23 608 000	6 750 540	30 358 540	30 358 540	39 346 667	39 346 667	39 346 667	43 847 567	43 847 567
23.07.2026	27.07.2026	26.10.2026	26.10.2026	60%	23 608 000	6 750 540	30 358 540	30 358 540	39 346 667	39 346 667	39 346 667	43 847 567	43 847 567
22.10.2026	26.10.2026	25.01.2027	25.01.2027	60%	23 608 000	6 750 540	30 358 540	30 358 540	39 346 667	39 346 667	39 346 667	43 847 567	43 847 567
21.01.2027	25.01.2027	26.04.2027	26.04.2027	60%	23 608 000	6 750 540	30 358 540	30 358 540	39 346 667	39 346 667	39 346 667	43 847 567	43 847 567
22.04.2027	26.04.2027	26.07.2027	26.07.2027	60%	21 792 000	6 075 810	27 867 810	27 867 810	36 320 000	36 320 000	36 320 000	39 696 350	39 696 350
22.07.2027	26.07.2027	25.10.2027	25.10.2027	60%	21 792 000	6 075 810	27 867 810	27 867 810	36 320 000	36 320 000	36 320 000	39 696 350	39 696 350

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	% DETTE TOTALE	OBLIGATION COUVERTURE PRÊT ACQUISITION & REFINANCEME NT	OBLIGATION COUVERTURE CREDIT CROISSANCE EXTERNE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE TOTALE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
21.10.2027	25.10.2027	25.01.2028	25.01.2028	60%	21 792 000	6 075 810	27 867 810	27 867 810	36 320 000	36 320 000	36 320 000	39 696 350	39 696 350
21.01.2028	25.01.2028	25.04.2028	25.04.2028	60%	21 792 000	6 075 810	27 867 810	27 867 810	36 320 000	36 320 000	36 320 000	39 696 350	39 696 350
21.04.2028	25.04.2028	25.07.2028	25.07.2028	60%	19 976 000	5 401 080	25 377 080	25 377 080	33 293 333	33 293 333	33 293 333	35 545 133	35 545 133
21.07.2028	25.07.2028	25.10.2028	25.10.2028	60%	0	5 401 080	5 401 080	5 401 080	33 293 333	33 293 333	33 293 333	35 545 133	35 545 133
23.10.2028	25.10.2028	25.01.2029	25.01.2029	60%	0	5 401 080	5 401 080	5 401 080	33 293 333	33 293 333	33 293 333	35 545 133	35 545 133
23.01.2029	25.01.2029	25.04.2029	25.04.2029	60%	0	5 401 080	5 401 080	5 401 080	33 293 333	33 293 333	33 293 333	35 545 133	35 545 133
23.04.2029	25.04.2029	25.07.2029	25.07.2029		0	0	0	0	30 266 667	0	30 266 667	0	31 393 917
23.07.2029	25.07.2029	25.10.2029	25.10.2029		0	0	0	0	30 266 667	0	30 266 667	0	31 393 917
23.10.2029	25.10.2029	25.01.2030	25.01.2030		0	0	0	0	30 266 667	0	30 266 667	0	31 393 917
23.01.2030	25.01.2030	25.04.2030	25.04.2030		0	0	0	0	30 266 667	0	30 266 667	0	31 393 917
23.04.2030	25.04.2030	25.07.2030	25.07.2030		0	0	0	0	27 240 000	0	0	0	0
23.07.2030	25.07.2030	25.10.2030	25.10.2030		0	0	0	0	27 240 000	0	0	0	0
23.10.2030	25.10.2030	27.01.2031	27.01.2031		0	0	0	0	13 620 000	0	0	0	0
23.01.2031	27.01.2031	25.04.2031	25.04.2031		0	0	0	0	13 620 000	0	0	0	0
23.04.2031	25.04.2031	25.07.2031	25.07.2031		0	0	0	0	0	0	0	0	0

Période brisée

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

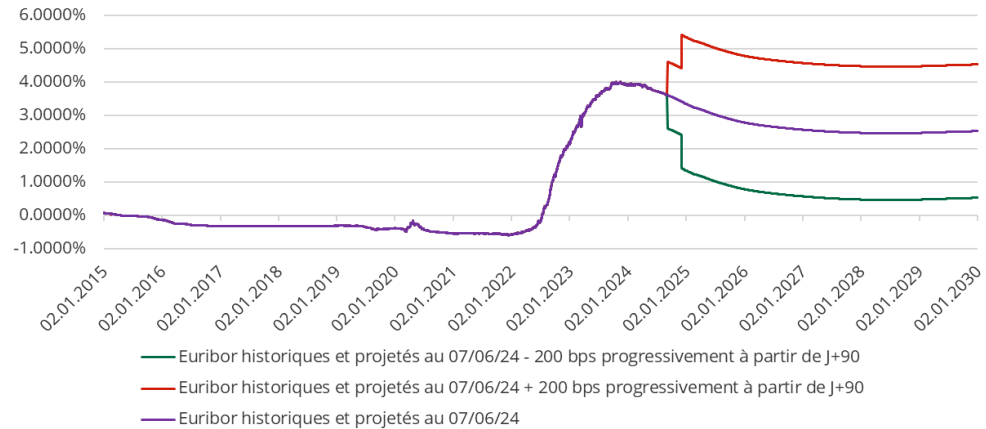
Organiser la transaction.

Annexes

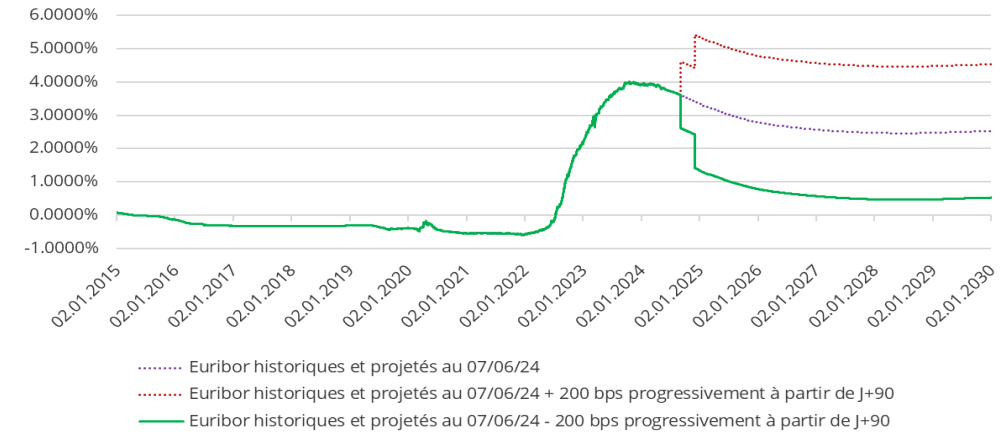
- Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers

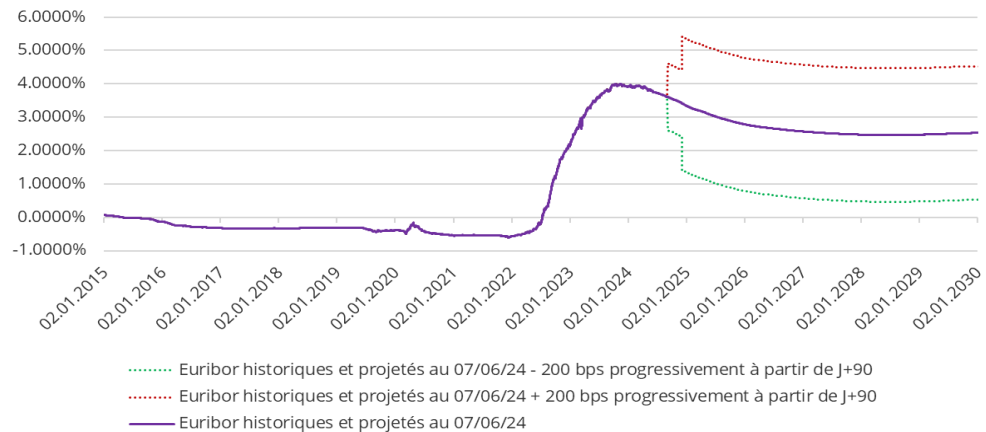
Trois scénarios d'Euribor



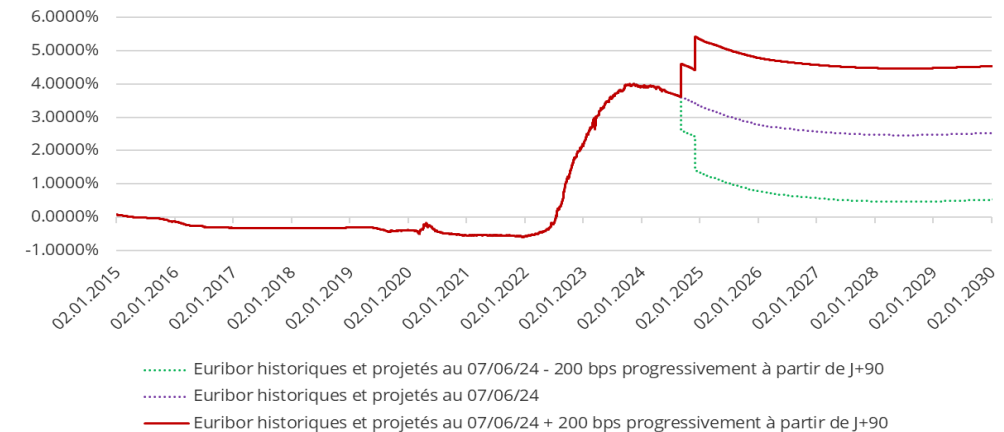
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Clauses contractuelles

Financement

Bird & Bird

CONTRAT DE CREDITS

ENTRE

ITAL HOLDING

(Emprunteur)

BANQUE PALATINE

BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST EUROPE

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

CREDIT LYONNAIS

(Arrangeurs Mandatés)

BANQUE PALATINE

(Coordinateur)

LES ENTITES ET ETABLISSEMENTS DE CREDIT

dont la liste figure en Annexe 1

(Prêteurs)

BANQUE PALATINE

(Agent)

25 avril 2024

Clauses contractuelles

Financement

(C) LES CREDITS

1 Le Prêt Acquisition/Refinancement

L'Emprunteur a sollicité les Prêteurs aux fins de mettre à sa disposition un prêt d'acquisition et de refinancement d'un montant maximum en principal de EUR 45.400.000, divisé en trois tranches, aux fins de permettre à l'Emprunteur de (a) financer partiellement le paiement du prix de l'Acquisition visée au Paragraphe (A) ci-dessus et des frais y afférents et de (b) financer en tout ou partie l'Avance Intra-Groupe Cible devant permettre à la Cible de refinancer l'Endettement Existant à Refinancer et les frais y afférents (tel que ces termes sont définis à l'Article 1.1 ci-après).

2. Le Crédit Croissance Externe

L'Emprunteur a sollicité les Prêteurs aux fins de mettre à sa disposition un crédit de croissance externe confirmé d'un montant maximum en principal de EUR 15.000.000, divisé en deux tranches, aux fins de permettre à l'Emprunteur de financer ou, le cas échéant, de refinancer, en tout ou partie, les Opérations de Croissance Externe Autorisées réalisées après la Date de Réalisation (en ce compris toute Acquisition Complémentaire Autorisée) par l'Emprunteur ou par Ital Express au moyen d'une Avance Croissance Externe (en ce compris le cas échéant, le refinancement de tout endettement existant de la Cible Eligible concernée et de ses Filiales) et le paiement des frais y afférents ainsi que le paiement de tout Complément de Prix d'une Opération de Croissance Externe Autorisée sous réserve qu'elle ait été initialement financée, en tout ou partie, par le Crédit Croissance Externe.

3. Le Crédit Non Confirmé

L'Emprunteur pourra solliciter les Prêteurs ou, le cas échéant, de Nouveaux Prêteurs, afin que ces derniers mettent à sa disposition, sous réserve des dispositions de l'Article 5.3 (*Crédit Non Confirmé*), un crédit non confirmé d'un montant maximum en principal de EUR 15.000.000 aux fins de financer ou refinancer, en tout ou partie, les Opérations de Croissance Externe Autorisées réalisées après la Date de Réalisation (en ce compris toute Acquisition Complémentaire Autorisée) par l'Emprunteur ou par Ital Express au moyen d'une Avance Croissance Externe (en ce compris le cas échéant, le refinancement de tout endettement existant de la Cible Eligible concernée et de ses Filiales) et le paiement des frais y afférents ainsi que le paiement de tout Complément de Prix d'une Opération de Croissance Externe Autorisée sous réserve qu'elle ait été initialement financée, en tout ou partie, par le Crédit Croissance Externe et/ou toute Tranche Confirmée.

(D) Les Prêteurs se sont déclarés disposés à consentir à l'Emprunteur le prêt d'acquisition et de refinancement visé au sous-paragraphe 1. du Paragraphe (C) ci-dessus ainsi que le crédit de croissance externe visé au sous-paragraphe 2. du Paragraphe (D) ci-dessus, dans chaque cas, dans les conditions stipulées par le présent Contrat.

Tranche A Prêt Acquisition/Refinancement désigne la fraction amortissable du Prêt Acquisition/Refinancement, d'un montant maximum en principal de EUR 18.160.000 mise à disposition de l'Emprunteur, dans les conditions prévues par le Contrat.

Tranches B Prêt Acquisition/Refinancement désigne la fraction remboursable *in fine* du Prêt Acquisition/Refinancement, d'un montant maximum en principal de EUR 13.620.000 mise à disposition de l'Emprunteur, dans les conditions prévues par le Contrat.

Tranche C Prêt Acquisition/Refinancement désigne la fraction remboursable *in fine* du Prêt Acquisition/Refinancement, d'un montant maximum en principal de EUR 13.620.000 mise à disposition de l'Emprunteur, dans les conditions prévues par le Contrat.

Tranche A Crédit Croissance Externe désigne la fraction du Crédit Croissance Externe, d'un montant maximum en principal de EUR 7.500.000 mise à disposition de l'Emprunteur, dans les conditions prévues par le Contrat.

Tranche B Crédit Croissance Externe désigne la fraction du Crédit Croissance Externe, d'un montant maximum en principal de EUR 7.500.000 mise à disposition de l'Emprunteur, dans les conditions prévues par le Contrat.

Date de Consolidation 1 désigne, pour les besoins de la consolidation des Tirages au titre du Crédit Croissance Externe ou, selon le cas, au titre de toute Tranche Confirmée effectués, dans chaque cas, pendant la Période d'Utilisation 1, le 25 avril 2025 ou le Jour Ouvré précédent si le 25 avril 2025 n'est pas un Jour Ouvré.

Date de Consolidation 2 désigne, pour les besoins de la consolidation des Tirages au titre du Crédit Croissance Externe ou, selon le cas, au titre de toute Tranche Confirmée effectués, dans chaque cas, pendant la Période d'Utilisation 2, le 25 avril 2026 ou le Jour Ouvré précédent si le 25 avril 2026 n'est pas un Jour Ouvré.

Date de Consolidation 3 désigne, pour les besoins de la consolidation des Tirages au titre du Crédit Croissance Externe ou, selon le cas, au titre de toute Tranche Confirmée effectués, dans chaque cas, pendant la Période d'Utilisation 3, le 25 avril 2027 ou le Jour Ouvré précédent si le 25 avril 2027 n'est pas un Jour Ouvré.

Clauses contractuelles

Remboursement

6. REMBOURSEMENT

6.1 Remboursement normal

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire, le montant en principal des Crédits sera remboursé conformément aux stipulations suivantes :

6.1.1 Remboursement normal de la Tranche A Prêt Acquisition/Refinancement

L'Emprunteur remboursera le montant en principal du Tirage qu'il a effectué au titre de la Tranche A Prêt Acquisition/Refinancement, en six (6) échéances annuelles consécutives conformément à l'échéancier suivant :

Date de remboursement	Montant en principal à rembourser
25 avril 2025	EUR 3.026.666,67
25 avril 2026	EUR 3.026.666,67
25 avril 2027	EUR 3.026.666,67
25 avril 2028	EUR 3.026.666,67
25 avril 2029	EUR 3.026.666,67
Date de Remboursement Final de la Tranche A Prêt Acquisition/Refinancement : 25 avril 2030	EUR 3.026.666,65
TOTAL	EUR 18.160.000

Ainsi, l'Emprunteur devra, à la Date de Remboursement Final de la Tranche A Prêt Acquisition/Refinancement susvisée, avoir remboursé l'intégralité des sommes dues en principal et payé tous intérêts, intérêts de retards, toutes commissions et tous frais et accessoires et sommes quelconques dues et exigibles au titre du Contrat, et afférents à la Tranche A Prêt Acquisition/Refinancement.

6.1.2 Remboursement normal de la Tranche B Prêt Acquisition/Refinancement

L'Emprunteur remboursera le montant en principal du Tirage qu'il a effectué au titre de la Tranche B Prêt Acquisition/Refinancement en une seule échéance, à la Date de Remboursement Final de la Tranche B Prêt Acquisition/Refinancement, soit le 25 octobre 2030.

Ainsi, l'Emprunteur devra, à la Date de Remboursement Final de la Tranche B Prêt Acquisition/Refinancement, avoir remboursé l'intégralité des sommes dues en principal et payé tous intérêts, intérêts de retards, toutes commissions et tous frais et accessoires et sommes quelconques dues et exigibles au titre du Contrat, et afférents à la Tranche B Prêt Acquisition/Refinancement.

6.1.3 Remboursement normal de la Tranche C Prêt Acquisition/Refinancement

L'Emprunteur remboursera le montant en principal du Tirage qu'il a effectué au titre de la Tranche C Prêt Acquisition/Refinancement en une seule échéance, à la Date de Remboursement Final de la Tranche C Prêt Acquisition/Refinancement, soit le 25 avril 2031.

Ainsi, l'Emprunteur devra, à la Date de Remboursement Final de la Tranche C Prêt Acquisition/Refinancement, avoir remboursé l'intégralité des sommes dues en principal et payé tous intérêts, intérêts de retards, toutes commissions et tous frais et accessoires et sommes quelconques dues et exigibles au titre du Contrat, et afférents à la Tranche C Prêt Acquisition/Refinancement.

Date de Remboursement Final désigne la date à laquelle toutes les sommes dues par l'Emprunteur au titre du Contrat doivent être payées et/ou remboursées et :

- (a) en ce qui concerne la Tranche A Prêt Acquisition/Refinancement et la Tranche A Prêt Crédit Croissance Externe : le 25 avril 2030 ;
- (b) en ce qui concerne toute Tranche Confirmée A (et qui sera indiquée dans la Notification de Confirmation) : le 25 avril 2030 ;
- (c) en ce qui concerne la Tranche B Prêt Acquisition/Refinancement et la Tranche B Prêt Crédit Croissance Externe : le 25 octobre 2030 ;
- (d) en ce qui concerne toute Tranche Confirmée B (et qui sera indiquée dans la Notification de Confirmation) : le 25 octobre 2030 ;
- (e) en ce qui concerne la Tranche C Prêt Acquisition/Refinancement : le 25 avril 2031 ; et
- (f) en ce qui concerne toute Tranche Confirmée C (et qui sera indiquée dans la Notification de Confirmation) : le 25 avril 2031.

Clauses contractuelles

Remboursement

6.1.4 Remboursement normal de la Tranche A Crédit Croissance Externe

L'Emprunteur remboursera les Tirages qu'il a effectués au titre de la Tranche A Crédit Croissance Externe selon les modalités suivantes :

- (a) Remboursement de l'Encours au titre de la Tranche A Croissance Externe arrêté à la Date de Consolidation 1

L'Emprunteur remboursera le montant en principal des Tirages qu'il a effectués au titre de la Tranche A Crédit Croissance Externe pendant la Période d'Utilisation 1, en six (6) échéances annuelles consécutives conformément à l'échéancier suivant (dans lequel "ETA 1" désigne le montant des Tirages effectués par l'Emprunteur au titre de la Tranche A Crédit Croissance Externe pendant la Période d'Utilisation 1, tel que consolidé à la Date de Consolidation 1 (25 avril 2025)) :

Date de remboursement	Montant en principal à rembourser
25 avril 2025	16,66% x ETA 1
25 avril 2026	16,66% x ETA 1
25 avril 2027	16,66% x ETA 1
25 avril 2028	16,66% x ETA 1
25 avril 2029	16,66% x ETA 1
Date de Remboursement Final de la Tranche A Crédit Croissance Externe : 25 avril 2030	16,7% x ETA 1
TOTAL	100% ETA 1

Dans les meilleurs délais suivant la Date de Consolidation 1, l'Agent établira l'échéancier de remboursement normal des Tirages que l'Emprunteur a effectués au titre de la Tranche A Crédit Croissance Externe pendant la Période d'Utilisation 1 et le transmettra à l'Emprunteur et aux Prêteurs participant au Crédit Croissance Externe.

Période d'Utilisation 1 désigne la première période pendant laquelle l'Emprunteur peut effectuer des Tirages au titre du Crédit Croissance Externe ou, selon le cas, confirmer puis

effectuer des Tirages au titre de toute Tranche Confirmée, soit du Jour Ouvré suivant la Date de Réalisation (inclus) (sous réserve de la mise à disposition effective du Prêt Acquisition/Refinancement à la Date de Réalisation) jusqu'à la Date de Consolidation 1, soit le 25 avril 2025 (exclue).

6.1.5 Remboursement normal de la Tranche B Crédit Croissance Externe

- (a) L'Emprunteur remboursera le montant en principal des Tirages qu'il a effectués au titre de la Tranche B Crédit Croissance Externe en une seule échéance, à la Date de Remboursement Final de la Tranche B Crédit Croissance Externe, soit le 25 octobre 2030.
- (b) L'Emprunteur devra, à la Date de Remboursement Final de la Tranche B Crédit Croissance Externe, avoir remboursé l'intégralité des sommes dues en principal et payé tous intérêts, intérêts de retards, toutes commissions et tous frais et accessoires et sommes quelconques dues et exigibles au titre du Contrat, et afférents à la Tranche B Crédit Croissance Externe.

Clauses contractuelles

Intérêts

EURIBOR désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêts afférente aux Crédits (en ce compris pour tout Montant Impayé) :

- (a) le Taux Ecran EURIBOR applicable ;
- (b) si aucun Taux Ecran EURIBOR n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée, le Taux Ecran Interpolé ; ou
- (c) si,
 - (i) aucun Taux Ecran EURIBOR n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée ; et
 - (ii) il n'est pas possible de calculer un Taux Ecran Interpolé,
 le Taux des Banques de Référence.

Si un des taux susvisés aux paragraphes (a) à (c) ci-dessus est inférieur à zéro (o), il sera réputé être égal à zéro (o).

Dans l'hypothèse où une Période d'Intérêts ne correspondrait pas à un nombre entier de mois, l'EURIBOR applicable sera égal au Taux Ecran Interpolé concerné. Toutefois, dans le cas où, en application des stipulations de l'Article 7.2 (*Périodes d'Intérêts*), une Période d'Intérêts serait raccourcie à une durée inférieure à un (1) mois, l'EURIBOR applicable à cette Période d'Intérêts sera l'EURIBOR un (1) mois.

7.1 Intérêts

- 7.1.1** Pour chaque Période d'Intérêts de chaque Tirage, le montant en principal non remboursé du Tirage considéré sera producteur d'intérêts au taux annuel égal à la somme (i) de l'EURIBOR de la Période d'Intérêts considérée et (ii) de la Marge applicable.
- 7.1.2** Les intérêts seront payables à terme échu et à chaque Date de Paiement d'Intérêts de la Période d'Intérêts considérée.
- 7.1.3** Les intérêts seront calculés pour le nombre exact de jours calendaires écoulés et sur la base d'une année de trois cent soixante (360) jours.

7.2.1 Périodes d'Intérêts au titre du Prêt Acquisition/Refinancement

Les Périodes d'Intérêts au titre de chaque Tranche Prêt Acquisition/Refinancement seront déterminées conformément aux stipulations suivantes :

- (a) chaque Période d'Intérêts aura une durée de trois (3) mois ou six (6) mois au choix de l'Emprunteur (ou toute autre durée convenue entre l'Emprunteur et l'Agent, agissant sur instructions de l'unanimité des Prêteurs participant à la Tranche Prêt Acquisition/Refinancement concernée) ou une durée permettant de respecter les stipulations des Paragraphes ci-dessous ;
- (b) chaque Période d'Intérêts suivant la première Période d'Intérêts commencera le dernier jour de la précédente Période d'Intérêts, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour ;
- (c) pour les Périodes d'Intérêts postérieures à la première Période d'Intérêts, l'Emprunteur devra désigner la durée de chaque Période d'Intérêts dans l'Avis de Période d'Intérêts, étant toutefois précisé que dans le cas où l'Emprunteur ne notifierait pas à l'Agent la durée d'une Période d'Intérêts dans un Avis de Période d'Intérêts au plus tard trois (3) Jours Ouvrés avant 11h00 (heure de Paris) avant chaque renouvellement de Période d'Intérêts, la durée de la Période d'Intérêts concernée sera égale à trois (3) mois ou à la durée permettant de respecter les stipulations du présent Article 7.2.1 ;
- (d) chaque Période d'Intérêts précédant une date de remboursement normal en principal de chaque Tranche Prêt Acquisition/Refinancement (telle que prévue à l'Article 6.1), devra être obligatoirement sélectionnée, ou avoir une durée, de telle sorte que la Date de Paiements d'Intérêts correspondante coïncide avec ladite date de remboursement normal en principal de la Tranche Prêt Acquisition/Refinancement concernée ;
- (e) la dernière Période d'Intérêts de chaque Tranche Prêt Acquisition/Refinancement se terminera en tout état de cause à la Date de Remboursement Final de la Tranche Prêt Acquisition/Refinancement concernée ; et
- (f) si une Période d'Intérêts s'achève à une date qui n'est pas un Jour Ouvré, alors les stipulations de l'Article 17.4 (*Convention de Jour Ouvré*) seront applicables.

Clauses contractuelles

Intérêts

7.2.2 Périodes d'Intérêts au titre du Crédit Croissance Externe et de toute Tranche Confirmée

Les Périodes d'Intérêts au titre de toute Tranche Confirmée seront déterminées conformément aux stipulations suivantes :

- (a) chaque Période d'Intérêts aura une durée de trois (3) mois ou six (6) mois au choix de l'Emprunteur (ou toute autre durée convenue entre l'Emprunteur et l'Agent, agissant sur instructions de l'unanimité des Prêteurs à la Tranche Crédit Croissance Externe concernée et/ou à la Tranche Confirmée concernée) ou une durée permettant de respecter les dispositions des paragraphes ci-dessous ;

par exception à ce qui précède, la première Période d'Intérêts de chaque Tirage au titre du Crédit Croissance Externe ou de toute Tranche Confirmée aura une durée courant de la Date de Tirage concernée jusqu'à la première des dates suivantes, le 30 avril, le 31 juillet, le 31 octobre ou le 31 janvier de l'année considérée ; étant convenu que (a) dans le cas où le Tirage considéré serait effectué à une date tombant moins d'un (1) mois avant l'une des dates susvisées, la première Période d'Intérêts dudit Tirage courra jusqu'à la deuxième date susvisée suivante et (b) pour tout Tirage au titre du Crédit Croissance Externe ou de toute Tranche Confirmée effectué au cours du dernier mois d'une Période d'Utilisation, la première Période d'Intérêts courra jusqu'à la prochaine Date de Consolidation ;

- (b) chaque Période d'Intérêts suivant la première Période d'Intérêts commencera le dernier jour de la précédente Période d'Intérêts, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour ;

- (c) pour les Périodes d'Intérêts postérieures à la première Période d'Intérêts, l'Emprunteur devra désigner la durée de chaque Période d'Intérêts dans l'Avis de Période d'Intérêts, étant toutefois précisé que dans le cas où l'Emprunteur ne notifierait pas à l'Agent la durée d'une Période d'Intérêts dans un Avis de Période d'Intérêts au plus tard trois (3) Jours Ouvrés avant 11h00 (heure de Paris) avant chaque renouvellement de Période d'Intérêts, la durée de la Période d'Intérêts concernée sera égale à trois (3) mois ou à la durée permettant de respecter les stipulations du présent Article 7.2.2 ;
- (d) chaque Période d'Intérêts précédant une date de remboursement normal en principal de chaque Tranche Crédit Croissance Externe (telle que prévue à l'Article 6.1), devra être obligatoirement sélectionnée, ou avoir une durée, de telle sorte que la Date de Paiements d'Intérêts correspondante coïncide avec ladite date de remboursement normal en principal de la Tranche Crédit Croissance Externe concernée ;
- (e) la dernière Période d'Intérêts de chaque Tranche Crédit Croissance Externe, de chaque Tranche Confirmée A, de chaque Tranche Confirmée B et de chaque Tranche Confirmée C se terminera en tout état de cause à la Date de Remboursement Final de la tranche concernée ; et
- (f) si une Période d'Intérêts s'achève à une date qui n'est pas un Jour Ouvré, alors les stipulations de l'Article 17.4 (*Convention de Jour Ouvré*) seront applicables.

Date de Paiement d'Intérêts désigne le dernier jour d'une Période d'Intérêts.

Clauses contractuelles

Intérêts

Marge désigne la Marge Tranche A Prêt Acquisition/Refinancement, la Marge Tranche B Prêt Acquisition/Refinancement, la Marge Tranche C Prêt Acquisition, la Marge Tranche A Crédit Croissance Externe, la Marge Tranche B Crédit Croissance Externe ou, selon le cas, toute Marge Tranche Confirmée.

Marge Tranche A Prêt Acquisition/Refinancement désigne le taux, exprimé en taux annuel, qui s'ajoute à l'EURIBOR (ou à l'€STR le cas échéant), pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche A Prêt Acquisition/Refinancement, fixée initialement au taux de 2,50% l'an, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 7.5 (*Ajustements des Marges applicables*).

Marge Tranche B Prêt Acquisition/Refinancement désigne le taux, exprimé en taux annuel, qui s'ajoute à l'EURIBOR (ou à l'€STR le cas échéant), pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche B Prêt Acquisition/Refinancement, fixée initialement au taux de 3,00 % l'an, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 7.5 (*Ajustements des Marges applicables*).

Marge Tranche C Prêt Acquisition/Refinancement désigne le taux, exprimé en taux annuel, qui s'ajoute à l'EURIBOR (ou à l'€STR le cas échéant) pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche C Prêt Acquisition/Refinancement, fixée initialement au taux de 4,50% l'an, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 7.5 (*Ajustements des Marges applicables*).

Marge Tranche A Crédit Croissance Externe désigne le taux, exprimé en taux annuel, qui s'ajoute à l'EURIBOR (ou à l'€STR le cas échéant), pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche A Crédit Croissance Externe, fixée initialement au taux de 2,50% l'an, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 7.5 (*Ajustements des Marges applicables*).

Marge Tranche B Crédit Croissance Externe désigne le taux, exprimé en taux annuel, qui s'ajoute à l'EURIBOR (ou à l'€STR le cas échéant), pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche B Crédit Croissance Externe, fixée initialement au taux de 3,00 % l'an, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 7.5 (*Ajustements des Marges applicables*).

Clauses contractuelles

Intérêts

7-5 Ajustements des Marges applicables

7-5.1 Les Marges applicables seront, le cas échéant, ajustées annuellement en fonction du niveau du Ratio de Levier, tel qu'indiqué dans le Certificat remis à l'Agent à l'issue de la clôture de chaque exercice social, et pour la première fois sur la base du Certificat remis au titre de la Date de Test arrêtée le 31 décembre 2024 et selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous.

(a) les Marges applicables à chaque Tranche Prêt Acquisition/Refinancement seront ajustées conformément au tableau ci-après :

Niveaux du Ratio de Levier	Marge Tranche A Prêt Acquisition/Refinancement	Marge Tranche B Prêt Acquisition/Refinancement	Marge Tranche C Prêt Acquisition/Refinancement
Ratio de Levier supérieur à 4,50x	2,75 % l'an	3,25 % l'an	4,75 % l'an
Ratio de Levier inférieur ou égal à 4,50x et supérieur à 3,75x	2,50 % l'an	3,00 % l'an	4,50 % l'an
Ratio de Levier inférieur ou égal à 3,75x et supérieur à 3,25x	2,25 % l'an	2,75 % l'an	4,25 % l'an
Ratio de Levier inférieur ou égal à 3,25x et supérieur à 2,75x	2,00 % l'an	2,50 % l'an	4 % l'an
Ratio de Levier inférieur ou égal à 2,75x	1,75 % l'an	2,25 % l'an	3,75 % l'an

(b) les Marges applicables à chaque Tranche Crédit Croissance Externe seront ajustées conformément au tableau ci-après :

Niveaux du Ratio de Levier	Marge Tranche A Crédit Croissance Externe	Marge Tranche B Crédit Croissance Externe
Ratio de Levier supérieur à 4,50x	2,75 % l'an	3,25 % l'an
Ratio de Levier inférieur ou égal à 4,50x et supérieur à 3,75x	2,50 % l'an	3,00 % l'an
Ratio de Levier inférieur ou égal à 3,75x et supérieur à 3,25x	2,25 % l'an	2,75 % l'an
Ratio de Levier inférieur ou égal à 3,25x et supérieur à 2,75x	2,00 % l'an	2,50 % l'an
Ratio de Levier inférieur ou égal à 2,75x	1,75 % l'an	2,25 % l'an

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

12.4.13 Contrat(s) de Couverture

- (a) l'Emprunteur s'engage à conclure, maintenir et/ou renouveler dans les quatre (4) mois suivant la Date de Réalisation à des conditions de marché, le ou les Contrat(s) de Couverture et à justifier à l'Agent de la conclusion de ce ou ces contrat(s) dans le délai susvisé ; étant convenu que l'Emprunteur s'engage à signer le(s) Contrat(s) de Couverture avec la ou les Banque(s) de

Couverture dans le cas où les conditions financières proposées par cette(ces) dernière(s) seraient au moins identiques à celles proposées par d'autres établissements de premier rang consultés par l'Emprunteur (étant précisé que l'Emprunteur devra communiquer préalablement à l'Agent les propositions écrites des établissements consultés) ;

- (b) l'Emprunteur s'engage à maintenir le(s) Contrat(s) de Couverture pendant une durée minimum de quatre (4) ans à compter de leur conclusion, maintien et/ou renouvellement ;

Banque(s) de Couverture désigne le ou les Prêteurs (ou leurs Affiliés) qui seront signataires du ou des Contrat(s) de Couverture avec l'Emprunteur, étant précisé que si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur (ou Affilié d'un Prêteur), elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur (ou d'Affilié d'un Prêteur) à la date de conclusion, maintien et/ou renouvellement du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

Contrat(s) de Couverture désigne ensemble le ou les contrat(s) de couverture de risque de taux à conclure, maintenir et/ou renouveler par l'Emprunteur (soit sous forme de cap ou tunnel, soit sous forme de swap), avec la ou les Banque(s) de Couverture ou avec tout autre établissement bancaire de premier rang selon les modalités visées à l'Article 12.4.13 (*Contrat(s) de Couverture*) portant sur un notionnel minimum égal à :

- (i) 60 % de l'Encours du Prêt Acquisition/Refinancement, pendant une durée minimum de quatre (4) ans à compter de leur conclusion, maintien et/ou renouvellement, assurant à l'Emprunteur, une couverture en cas de hausse de l'EURIBOR trois (3) mois ou, de l'EURIBOR six (6) mois de plus de 150 points de base par rapport au taux de l'EURIBOR trois (3) mois ou, selon le cas, de l'EURIBOR six (6) mois à la Date de Réalisation ; et
- (ii) 60 % de l'Encours du Crédit Croissance Externe, pendant une durée minimum de quatre (4) ans à compter de leur conclusion, assurant à l'Emprunteur, une couverture en cas de hausse de l'EURIBOR trois (3) mois ou, de l'EURIBOR six (6) mois de plus de 150 points de base par rapport au taux de l'EURIBOR trois (3) mois ou, selon le cas, de l'EURIBOR six (6) mois à chaque Date de Consolidation.

Date de Réalisation désigne la date de réalisation de l'Acquisition qui sera concomitante à la Date de Tirage du Prêt Acquisition/Refinancement, et au plus tard le 25 avril 2024.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

13.1.5 Défaut croisé

- (a) un Endettement Financier quelconque (autres que les Crédits) de l'un des membres du Groupe n'est pas payé (après expiration des délais de remédiation le cas échéant contractuellement prévus et sous réserve des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par le(s) créancier(s) concerné(s)) ou un Endettement Financier quelconque (autres que les Crédits) devient exigible ou remboursable par anticipation pour une raison quelconque ;
- (b) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (telle que cette notion est définie dans le contrat concerné (en ce compris au titre de tout Document Dette Subordonnée) et après expiration des délais de remédiation le cas échéant contractuellement prévus et sous réserve des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par le(s) créancier(s) concerné(s)) au titre de tout acte ou contrat relatif à un Endettement Financier (autres que les Crédits mais en ce compris tout Endettement Financier au titre de toute Dette Subordonnée) souscrit par l'Emprunteur ou un autre membre du Groupe, dès lors que le montant unitaire ou cumulé d'Endettement(s) Financier(s) en cause excède EUR 100.000 (ou la contre-valeur de ce montant dans une ou plusieurs devises) ; ou
- (c) l'Emprunteur ou un autre membre du Groupe n'effectue pas le paiement à sa date d'exigibilité (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce et sous réserve des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par le(s) créancier(s) concerné(s)) de tout montant au titre de toute dette exigible (autre qu'un Endettement Financier), dès lors que la ou les dette(s) en cause excède(nt) un montant unitaire ou cumulé pour les membres du Groupe de EUR 300.000 (ou la contre-valeur de ce montant dans une ou plusieurs devises), à moins que le membre du Groupe concerné n'ait contesté de bonne foi l'exigibilité de ladite dette par tout moyen de droit ou en cas de refus de paiement raisonnablement justifié auprès d'un fournisseur, ce dont le membre du Groupe devra justifier auprès de l'Agent ; ou

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

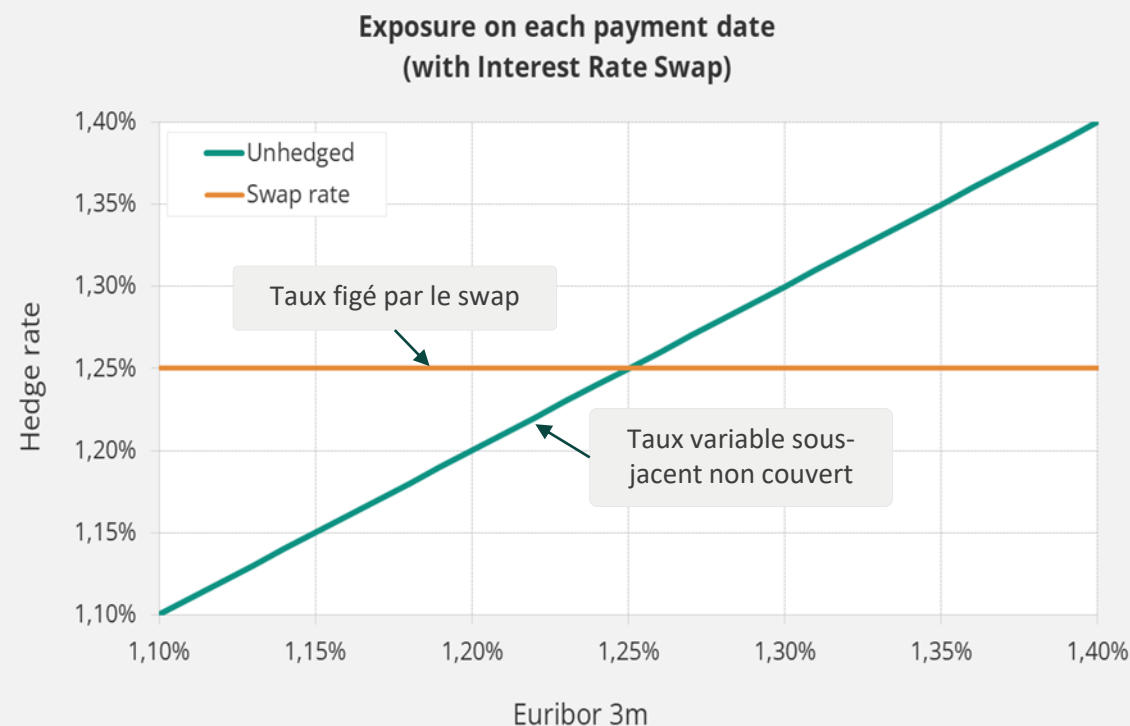
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

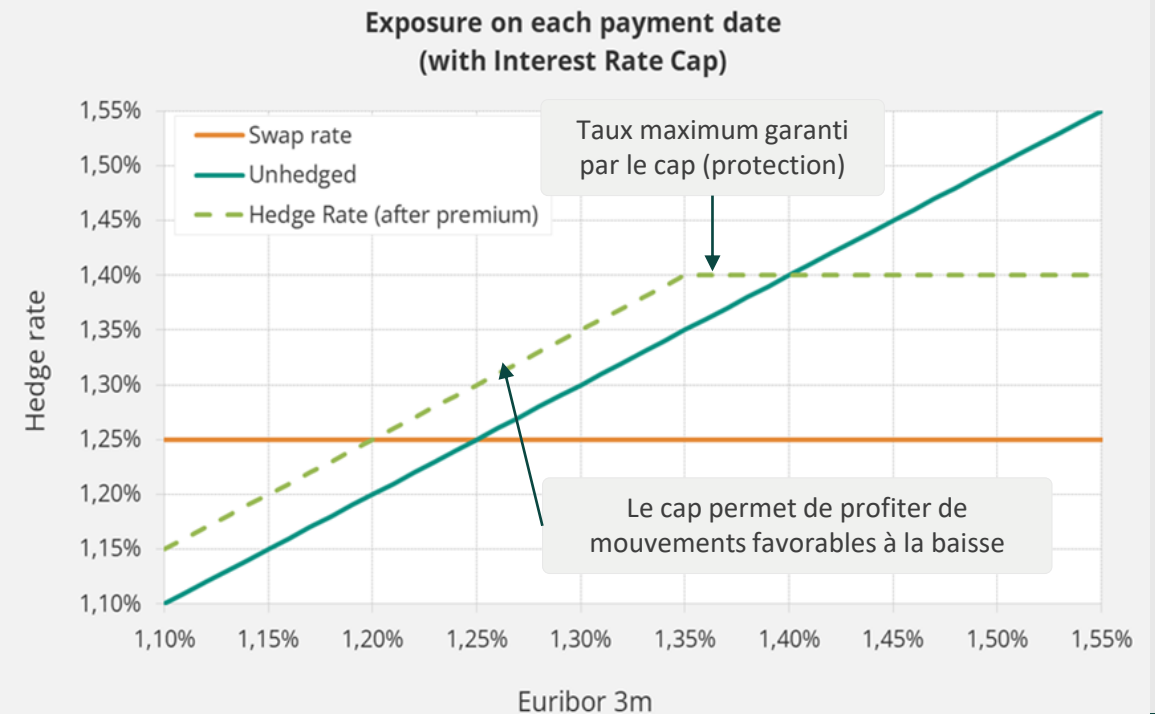
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

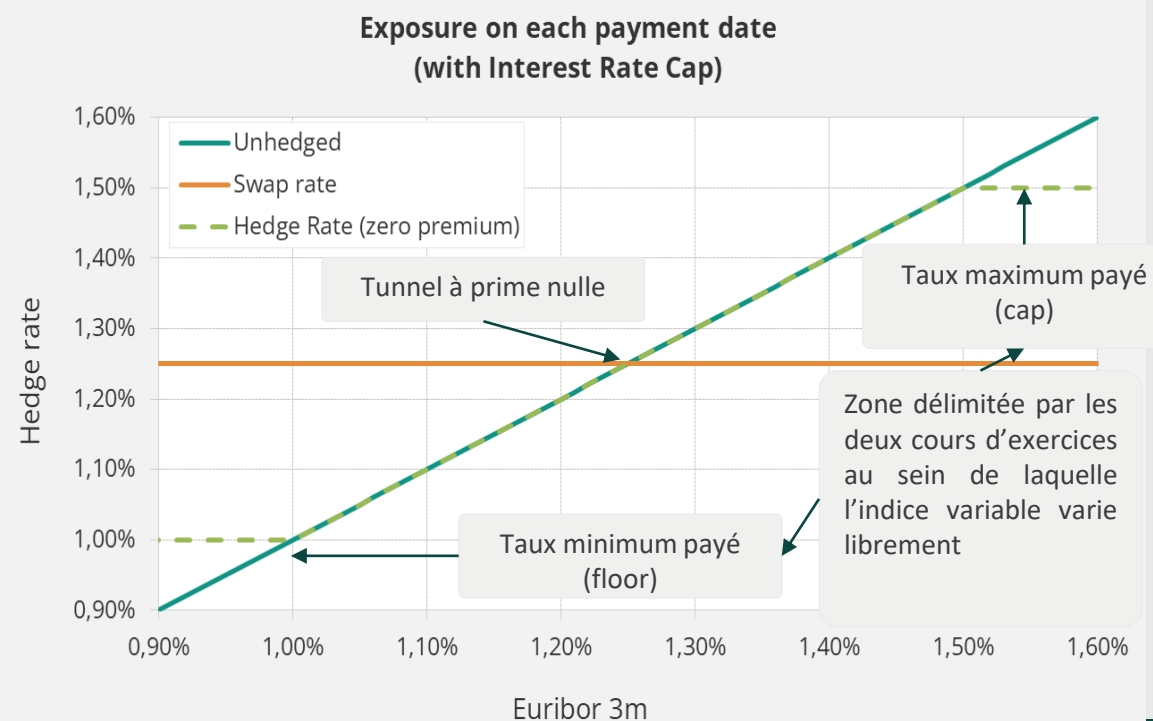
Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

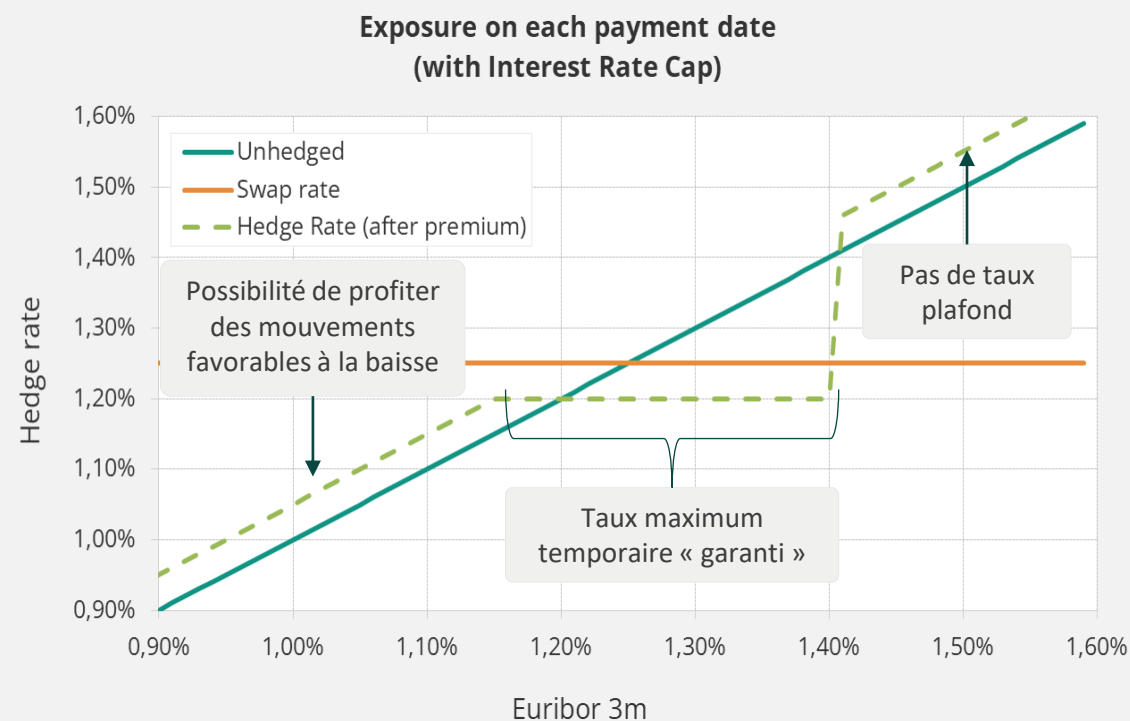
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

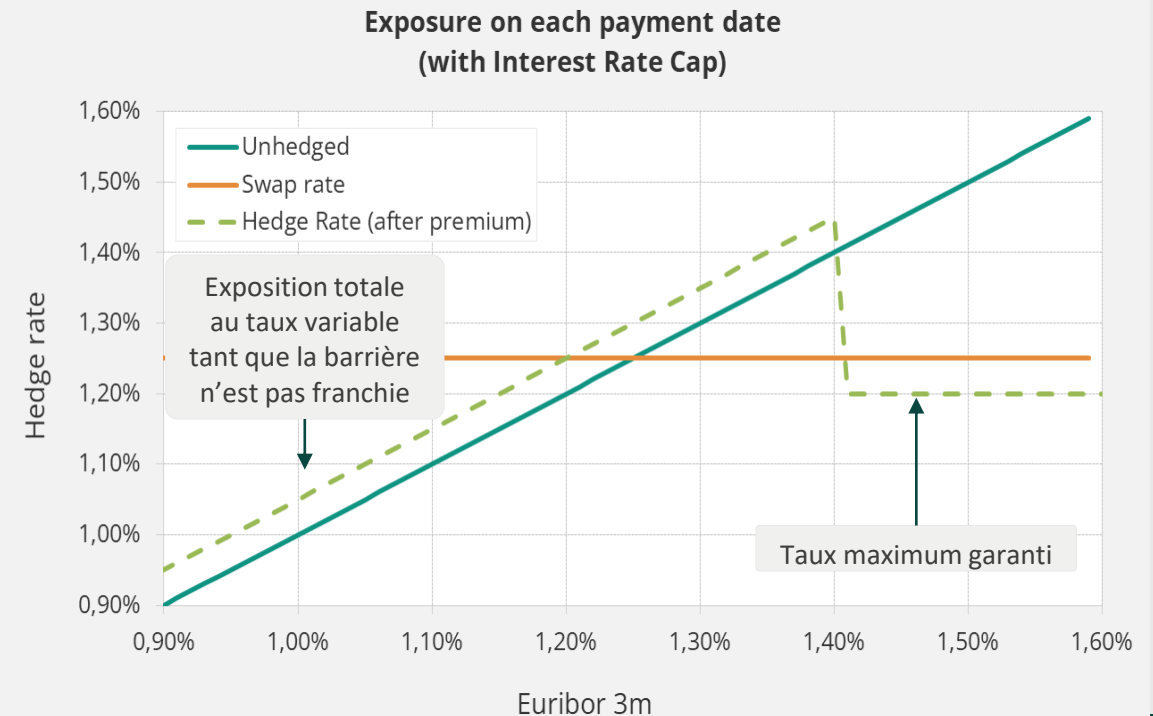
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

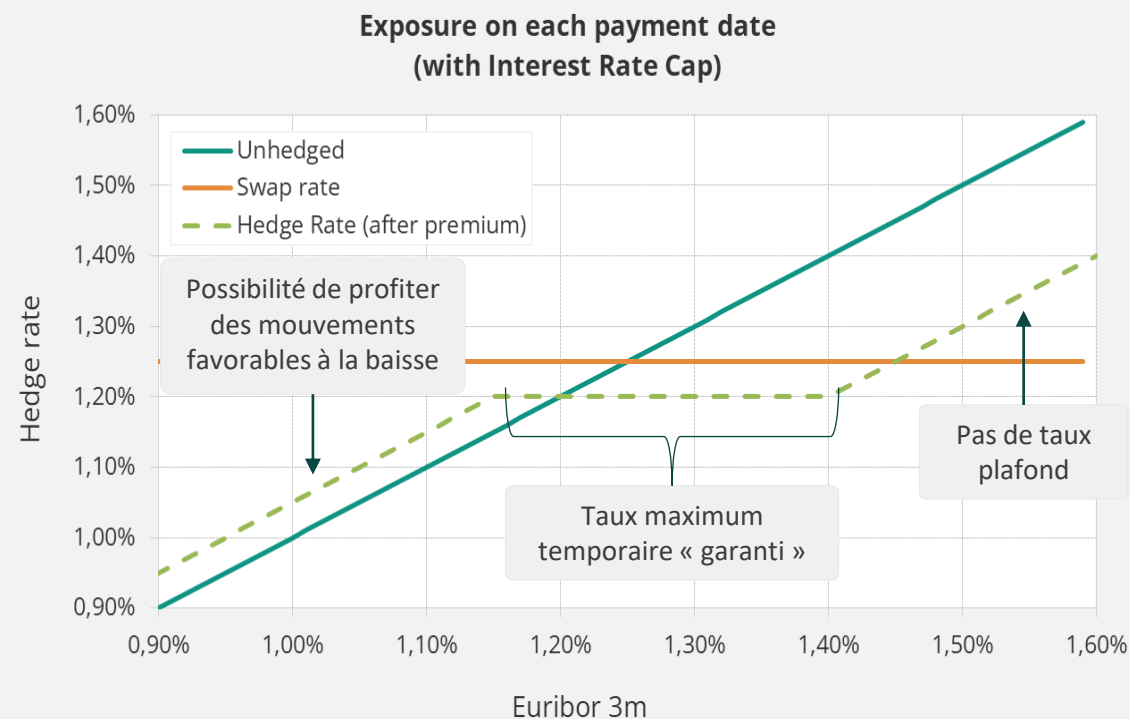
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.